



**ASSOCIATION DES
SESSAD DE BRETAGNE**

**Etude des besoins
de prise en charge par
les SESSAD de Bretagne
Actualisation 2009**

**Etude commanditée par
l'Association des SESSAD de Bretagne
réalisée par le CREAI de Bretagne**

Septembre 2009



Rachelle LE DUFF, Conseillère technique
Virginie ORHANT, Assistante technique

CREAI de Bretagne
CS 60 615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02.99.38.04.14
Fax : 02.99.63.41.87
Email : creaibretagne@cegetel.net
Site : www.creai-bretagne.org

Sommaire

I RAPPEL DU CONTEXTE	5
II OBJECTIF DE L'ETUDE	7
III METHODOLOGIE	7
IV PORTEE ET LIMITES DE RESULTATS	8
V ANALYSE SYNTHETIQUE TRANSVERSALE	12
VI LES PUBLICS DES SESSAD EN TERME D'AGES.....	21
VII SESSAD ET SCOLARISATION.....	24
VI RESULTATS PAR « PUBLIC »	37
LES SESSAD Annexe 24	38
LES SESSAD-ITEP	44
LES SESSAD Déficience motrice	47
LES SESSAD Polyhandicap	50
LES SESSAD Déficience auditive	52
LES SESSAD Déficience visuelle	55
Les places SESSAD pour public « spécifique » : autisme / TED, TSA, TSL.	58
ANNEXES	63
Annexe 1 : répartition par tranches d'âges	65
Annexe 2 : données relatives à la scolarisation	67
Présentation des SESSAD	69
Questionnaire adressés aux SESSAD	79

Actualisation 2009 de l'Etude des besoins de prise en charge par les SESSAD de Bretagne

I - RAPPEL DU CONTEXTE

La loi 2002-2 met en articulation les autorisations et l'évaluation. En effet :

- d'une part, le renouvellement de l'autorisation est conditionné par les résultats des évaluations internes et externes,
- et d'autre part, les demandes de création et de modification de l'agrément (extension, profil bénéficiaires, etc.) doivent répondre à 6 critères¹ définis dans le décret du 26 novembre 2003, dont celui de la compatibilité du projet avec le schéma (et pour les structures sous compétence Etat, prise en compte des taux d'équipement départementaux).

En 2003, l'Association des SESSAD de Bretagne, en concertation avec la DRASS de Bretagne, a souhaité réaliser un bilan intermédiaire, à mi-parcours de la durée du schéma 2000/2005 et une actualisation du programme de création de places.

Depuis cette première étude, l'Association des SESSAD de Bretagne sollicite régulièrement le CREAL de Bretagne pour une actualisation de cette étude :

- en 2004 pour un état des lieux au 31.12.2003,
- en 2006 pour un état des lieux au 31.12.2005,
- en 2007 pour un état des lieux au 31.12.2006 avec l'introduction de questions qualitatives.

En 2009, l'Association des SESSAD de Bretagne a renouvelé cette actualisation et a sollicité le CREAL pour la mise en œuvre de cette investigation.

Des évolutions du contexte réglementaire

La loi 2005-102 donne, pour la première fois, une définition législative au terme de handicap, dont la notion centrale est la **participation à la vie en société**. Cette définition délimite le point d'entrée dans le droit à compensation. La compensation est associée à la notion de besoins et aspirations de la personne, à son **projet de vie**, ce qui suppose la mise à plat de la situation des « habitudes de vie », dans le but d'élaborer en équipe pluridisciplinaire un plan personnalisé de compensation du handicap.

Cette loi rend obligatoire **l'inscription dans l'établissement scolaire** de référence de tout enfant ou adolescent handicapé. Les dispositifs de scolarisation individuelle (AVS, EVS-ASEH) ou collective (CLIS, UPI) se sont développés et le nombre d'élèves handicapés scolarisés augmente.

Une priorisation des projets

La loi 2005-102 charge la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** de veiller au **respect de l'égalité de traitement** pour toutes les personnes concernées sur l'ensemble du territoire. La CNSA doit assurer la

¹ les 5 autres critères sont les suivants : Conformité aux conditions techniques de fonctionnement, coût de fonctionnement « raisonnables », qualité de l'avant-projet d'établissement, garanties techniques et déontologiques, pertinence du dossier financier

répartition équitable des enveloppes financières destinées au fonctionnement des établissements et des services d'accompagnement à domicile.

Pour cela, dans un premier temps, elle apporte son expertise pour construire les outils de définition des priorités financières en établissements et services via les PRIAC.

Les **PRIAC**, Programmes Interdépartementaux d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'autonomie, rénove le processus d'allocation budgétaire. Ils se présentent comme un outil de programmation pluriannuelle de l'État en région des financements État-Assurance-Maladie–CNSA. Ils « déterminent les priorités de financement des créations, extensions et transformations des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire de l'Etat ». Ils sont établis par le Préfet de région en liaison avec les Préfets des départements concernés. Ils comportent une dimension pluri-annuelle et sont actualisés chaque année. Ils orientent les autorisations qui doivent être compatibles avec les PRIAC.

Les PRIAC concernent les trois populations suivantes, avec à terme la suppression des barrières d'âge :

- personnes âgées,
- enfants et adolescents handicapés
- adultes handicapés,

Pour le champ de l'enfance handicapée, le PRIAC² 2009/2013 de la Bretagne dresse pour cette période les priorités suivantes de financements des créations, extensions, transformations des structures médico-sociales sous l'autorité entière ou partagée de l'Etat :

Développer le dépistage et la prise en charge précoce

Le développement du dépistage et de la prise en charge précoce est une priorité inter départementale. Les projets concernent toujours en priorité le Finistère et l'Ille et Vilaine. Dans le premier département, il s'agit de la poursuite du financement d'un CAMSP pour déficients auditifs et d'un CAMSP pour nouveaux nés vulnérables en lien avec le CHU de Brest. En Ille et Vilaine, est priorisé le CAMSP hospitalier pour nouveaux nés à risque.

Soutenir l'autonomie et l'intégration scolaire : l'accompagnement en milieu ordinaire de vie

Une des priorités principales en Bretagne est la poursuite du développement des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour favoriser la scolarité des enfants handicapés en milieu ordinaire.

550 places sont programmées dont plus de la moitié pour des déficients intellectuels. Pour les déficiences émergentes, il est prévu 45 places pour des autistes et 67 places pour des enfants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage.

Développer et diversifier l'offre en institution : l'accompagnement en institution

Un accent particulier est mis sur l'accroissement de l'offre adaptée pour les enfants et adolescents atteints d'un syndrome autistique ou de troubles envahissants du développement.

Sur les 58 places programmées, 30 places leur sont destinées.

² Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

II - OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette investigation consiste :

- à repérer l'état des besoins non pourvus,
- à évaluer la création de places depuis la mise en place des schémas, notamment la création de places pour des populations spécifiques (TED, TSA, TSL)
- à identifier les publics accueillis en SESSAD en terme d'âge, de mode de scolarisation
- à identifier le rôle des SESSAD dans l'accompagnement de la scolarisation

La mise à jour de l'évaluation des besoins non satisfaits de prise en charge par les SESSAD repose sur l'identification des enfants et adolescents pour lesquels une orientation vers un SESSAD a été prononcée par une CDAPH. Les listes d'attente des SESSAD permettent alors de répondre à cette évaluation.

III - METHODOLOGIE

Cette investigation repose sur un questionnaire auto-administré adressé par voix postale de l'ensemble des SESSAD de Bretagne.

Ce questionnaire³ comporte deux parties :

- d'une part, une **analyse de la population actuellement suivie par les SESSAD**,
- et d'autre part, une **analyse des listes d'attente** des SESSAD,

Toutefois, aux besoins identifiés, il conviendrait d'ajouter :

- l'interrogation des établissements médico-sociaux au sujet des jeunes pris en charge pour lesquels une prise en charge par un SESSAD serait nécessaire,
- l'interrogation des instances de repérage (non renouvelée)

Compte-tenu des moyens disponibles, l'investigation a porté sur les SESSAD uniquement.

Mode de diffusion

L'investigation réalisée en 2009 a reposé sur une diffusion par le CREAL de Bretagne à l'ensemble des SESSAD.

Un SESSAD ayant un double agrément a pour consigne de renseigner deux questionnaires.

Pour compléter la mesure des évolutions de l'offre SESSAD, les avis favorables du CROSMS relatifs aux projets d'extension ou de création de SESSAD ont été analysés.

Le CREAL de Bretagne a réceptionné, relu, saisi et exploité les questionnaires.

Des relances téléphoniques auprès des SESSAD non répondants ont permis d'améliorer le taux de retour.

³ voir en annexe

IV - PORTEES ET LIMITES DES RESULTATS

Un taux de retour élevé et plus fort que celui des investigations précédentes (87 %)

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des SESSAD de Bretagne, c'est-à-dire aux 67 SESSAD. Parmi ces derniers, 9 SESSAD ayant un double ou triple agrément ont renseigné deux ou trois questionnaires (7 en 2007). Ainsi, ce sont 76 agréments de SESSAD qui ont été interrogés.

Après les relances téléphoniques, ce sont **66 questionnaires** qui ont été exploités, soit **87 % des agréments** (64 questionnaires en 2007, soit 84 % des agréments).

Déficiences par annexe de référence	22		29		35		56		Total		
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	tx
XXIV (déficience intellectuelle)	6	5	9	8	11	10	9	7	35	30	86 %
XXIV (TED)			1	1	1	1			2	2	100 %
XXIV (TCC)	2	1	3	2	5	4	3	2	13	9	69 %
XXIV bis (déficience motrice)	2	2	2*	2	2	2	2	2	8	8	100 %
XXIV ter (polyhandicap)	1	1					3	2	4	3	75 %
XXIV ter (TSA)							1	1	1	1	100 %
XXIV quater (déficience auditive)	1	1	1	1	2	2	1	1	5	5	100 %
XXIV quinquies (déficience visuelle)	3	3	2	2	1	1	2	2	8	8	100 %
Total	15	13	18	16	22	20	21	17	76	66	87%
Taux de retour	87 %		89 %		91 %		81 %				

E = questionnaires envoyés / R = questionnaire retourné

* le SESSD APF est devenu départemental

Etat des retours par déficiences et département en 2007

	Nb envois	Nb retours	Tx retour
Total des agréments			
<i>Par département</i>			
Côtes d'Armor	14	12	85,7
Finistère	21	16	76,2
Ille-et-Vilaine	20	17	85,0
Morbihan	21	19	90,5
Bretagne	76	64	84,2
<i>Par annexe de référence</i>			
XXIV D. intellectuelle	35	30	85,7
XXIV autisme/TED	2	2	100,0
XXIV TCC	13	7	53,8
XXIV D motrice	9	9	100,0
XXIV polyhandicap	3	3	100,0
XXIV D auditive	6	6	100,0
XXIV D visuelle	8	7	87,5
Total	76	64	84,2

Etat des retours par déficiences et département en 2006

	Nb envois	Nb retours	Tx retour
Total des agréments	69	50	72.5
<i>Par département</i>			
Côtes d'Armor	13	11	84.6
Finistère	18	15	83.3
Ille-et-Vilaine	19	10	52.6
Morbihan	19	14	73.7
<i>Par annexe de référence</i>			
XXIV D. intellectuelle	35	28	80.0
XXIV TCC	12	4	33.3
XXIV D motrice	9	9	100.0
XXIV polyhandicap	3	2	66.7
XXIV D auditive	5	4	80.0
XXIV D visuelle	5	3	60.1

La liste des SESSAD figure annexe.

Apports des résultats de l'investigation

L'analyse qui suit repose sur les indicateurs suivants :

- **Nombre de places financées** au 31 décembre 2008 (source : service AMS de la DRASS)
- **Taux d'équipement** : nombre de places financées rapporté à la population des moins de 20 ans (source : service AMS de la DRASS)
- **Nombre de jeunes accompagnés au-delà des places financées** au 31 décembre 2008 : différence entre le nombre de places financées au 31 décembre 2008 et le nombre de jeunes présents à cette même date.
- **Nombre de jeunes en liste d'attente** : nombre de jeunes inscrits sur la liste d'attente au 31 décembre 2008, après élimination des doublons
- **Nombre de jeunes accompagnés « par défaut » de places** au 31 décembre 2008 : nombre de jeunes suivis par le SESSAD par défaut de places, ayant demandé une réorientation vers un autre agrément (IME, ITEP, SESSAD autre annexe, sanitaire, etc.)

Analyse par tranche d'âges :

- **Nombre de jeunes âgés de moins de 6 ans** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008
- **Nombre de jeunes âgés de 6 ans à 11** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008
- **Nombre de jeunes de 12 à 15 ans** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008
- **Nombre de jeunes de 16 à 17 ans** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008
- **Nombre de jeunes de 18 à 19 ans** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008
- **Nombre de jeunes de 20 ans et plus** accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008

Analyse de publics « spécifiques »

- Nombre de places autorisées et nombre de places financées au 31 décembre pour 2008 pour enfants **autistes ou TED**
- **Nombre d'enfants autistes présents** au 31 décembre pour 2008
- Nombre de places autorisées et nombre de places financées au 31 décembre pour 2008 pour enfants **avec troubles sévères des apprentissages (TSA)**
- **Nombre d'enfants avec troubles sévères des apprentissages (TSA) présents** au 31 décembre pour 2008
- Nombre de places autorisées et nombre de places financées au 31 décembre pour 2008 pour enfants **avec troubles spécifiques du langage (TSL)**
- **Nombre d'enfants avec troubles spécifiques du langage (TSL) présents** au 31 décembre pour 2008

Analyse de modalités de scolarisation

- **Nombre d'enfants scolarisés** au 31.12.08
- **Nombre d'enfants scolarisés avec accompagnement AVS** au 31.12.08

Et à la demande de l'Association des SESSAD de Bretagne, un zoom sur les dispositifs de scolarisation pour les adolescents :

- **Nombre d'enfants scolarisés en UPI** au 31.12.08
 - **Nombre d'enfants scolarisés en SEGPA** au 31.12.08
- (Les données relatives aux CLIS n'ont pas été collectées)**

Limites des résultats de l'investigation

Les limites évoquées lors de la 1^{ère} enquête en 2003 sont toujours d'actualité et sont reprises pour partie.

L'absence de réponses de 10 SESSAD induit une **sous-estimation des besoins non couverts**, notamment en ce qui concerne les besoins du Morbihan (17 répondants sur 21) et en ce qui concerne les SESSAD TCC (9 répondants sur 13) : en effet, les jeunes inscrits sur les listes d'attente de ces services ne sont pas connus et donc ne peuvent être comptabilisés dans le recensement des jeunes en attente d'une place de SESSAD.

L'étude de besoins réalisée repose sur une photographie au 31 décembre 2008. Cette date peut ne pas rendre compte de la réalité des besoins des SESSAD qui connaissent une « saisonnalité » dans les flux d'enregistrement sur leur liste d'attente. A titre d'exemple, les jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement repérés en octobre/novembre en rupture scolaire, reçoivent une notification de la CDAPH en février/mars ou en juin. A l'inverse, les SESSAD faisant de la prise en charge précoce ne connaissent pas de saisonnalité.

Concernant le nombre de jeunes accompagnés au-delà des places financées au 31 décembre 2008, il s'agit d'une photographie à une date donnée d'une réalité fluctuante compte tenu des mouvements d'entrées et de sorties durant l'année scolaire.

Des sorties au cours de l'année scolaire peuvent avoir lieu.

Concernant le nombre de jeunes en liste d'attente, il convient de préciser que le repérage des besoins à partir des listes d'attente comporte certaines limites :

- l'élimination des doublons : la méthode de recueil a permis de croiser les données et d'identifier les doublons ; ainsi, les effectifs mentionnés ne surestiment pas la réalité. **L'inventaire des enfants inscrits en liste d'attente en SESSAD au 31 décembre 2008 fait état de 1 007 jeunes avant élimination des doublons, 850 après élimination des doublons** (contre respectivement 600 jeunes et 569 au 31.12.06) **et 606 sur la base des situations pour lesquelles la date d'un contact avec la famille a été renseignée.**
- la référence au 31 décembre : n'ont été retenus pour l'exploitation des listes d'attente que les jeunes dont la date de notification de la CDAPH était antérieure au 31 décembre 2008.
- la gestion des listes d'attente : l'investigation a permis de repérer différents modes de gestion de demande de prise en charge :
 - certains SESSAD n'établissent pas de liste d'attente,
 - parmi les SESSAD établissant une liste d'attente, les modalités de gestion de ces listes diffèrent :
 - enregistrement sur la liste d'attente dès réception de la notification de la CDAPH,

- prise de contact ou non avec la famille afin de confirmer l'inscription sur la demande de prise en charge,
 - mise à jour annuelle de cette liste en reprenant contact avec la famille afin de mettre à jour la situation du jeune.
- la recherche de doublons a permis d'identifier des enfants inscrits en liste d'attente de SESSAD de départements différents (ex : un jeune inscrit au SSEFIS Kerveiza (35) et au SSEFIS Jacques Cartier (22) ; un jeune inscrit au SESSAD-ITEP Trévidy (29) et au SESSAD-ITEP Interm'aide 22 ou encore un jeune inscrit au SESSAD du Poher (29) et au SESSAD de Loudéac (22).

Par ailleurs, **le repérage des besoins reste à compléter par les jeunes actuellement en établissement médico-social et pour lesquels une sortie avec un soutien de la part des SESSAD est souhaitée.** Les conditions de réalisation de ces sorties d'établissement avec soutien d'un SESSAD mériteraient une analyse. Des adolescents peuvent ne plus nécessiter un accueil institutionnel et intégrer des dispositifs collectifs de scolarisation adaptée, UPI notamment. Des jeunes accompagnés par un SESSAD à la fin de leur scolarité en CLIS peuvent être amenés à intégrer un établissement faute d'UPI à proximité.

Rappelons également que la **liste d'attente ne mesure pas le besoin en tant que tel mais l'expression de la demande**, celle qui a été enregistrée par le dispositif en place. En décembre 2003, l'IGAS publiait un rapport sur l'évaluation du besoin en CAT, MAS et FAM. Il est fait état dans ce rapport que :

- *« l'offre croissante semble favoriser l'expression de la demande, comme en témoigne l'augmentation des décisions d'orientation » ;*
- *« l'offre induit et favorise l'expression de la demande. Pour les CAT, Gérard ZRIBI⁴ observe : « les rares études de besoins réalisées ces dernières années ont été biaisées par la prise en compte d'orientations prononcées, à défaut de l'existence d'autres réponses adéquates, par les COTOREP ». La mission estime que ces analyses sont toujours pertinentes.*

⁴ « L'avenir du travail protégé, centres d'aides par le travail et intégration », Gérard ZRIBI, 1998.

V - ANALYSE SYNTHETIQUE TRANSVERSALE

Il est proposé ci-dessous quelques points de repères, à la fois par département et par « public ». Ces données sont détaillées dans la suite du rapport par annexe de référence.

➡ L'offre SESSAD continue de croître, avec plus de 2 000 places au 31 décembre 2008

Fin 2008, la Bretagne disposait de 2 062 places de SESSAD.

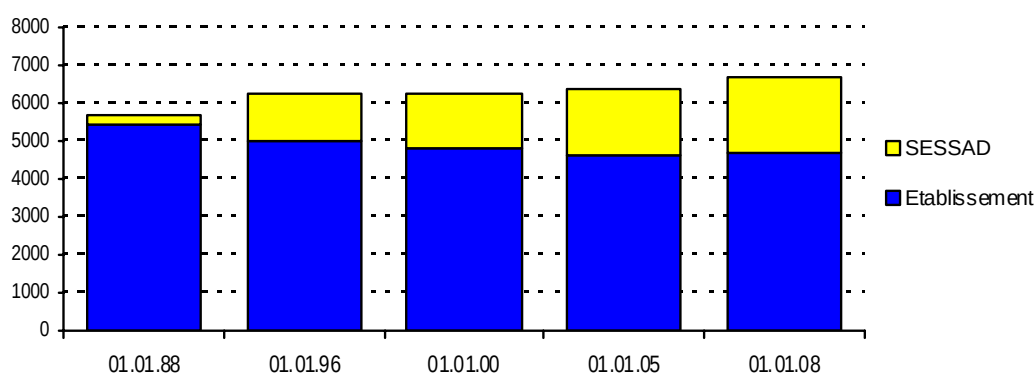
Nombre de places SESSAD au 31.12.08

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne
Déficiência intellectuelle	232	309	289	222	1 052
Troubles de la conduite et du comportement	75	42	65	42	224
Déficiência motrice	56	78	69	47	250
Polyhandicap	5	0	0	16	21
Déficiência Auditive	85	49	140	55	329
Déficiência Visuelle	46	60	40	40	186
total	499	538	603	422	2 062

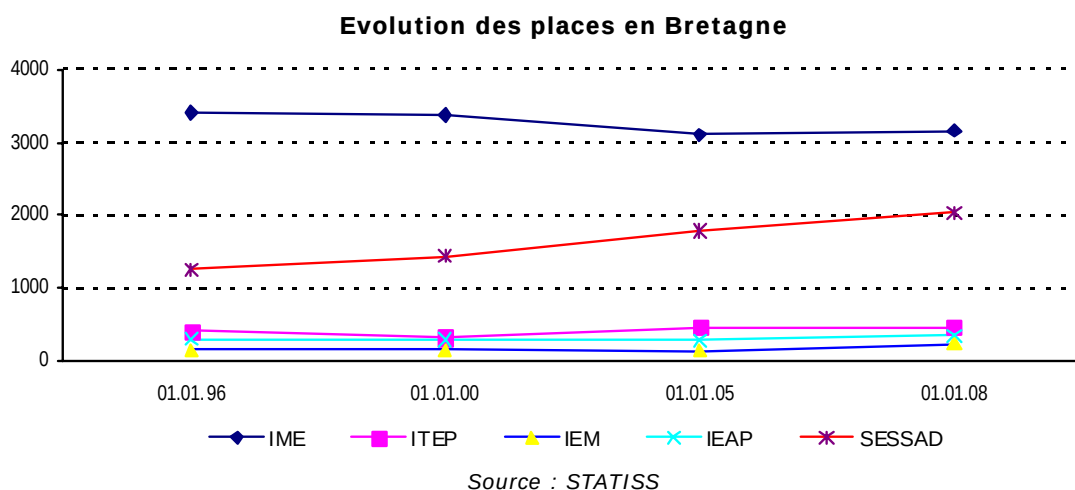
Source : DRASS Bretagne/Service AMS

En 20 ans, l'offre globale a progressé de 18 % passant de 5 700 places en 1988 à 6 700 places en 2008. L'augmentation de l'équipement médico-éducatif (SESSAD et établissements) en faveur des enfants et adolescents handicapés au cours des dernières années résulte d'un développement des places en SESSAD plus important que la diminution des places en IME.

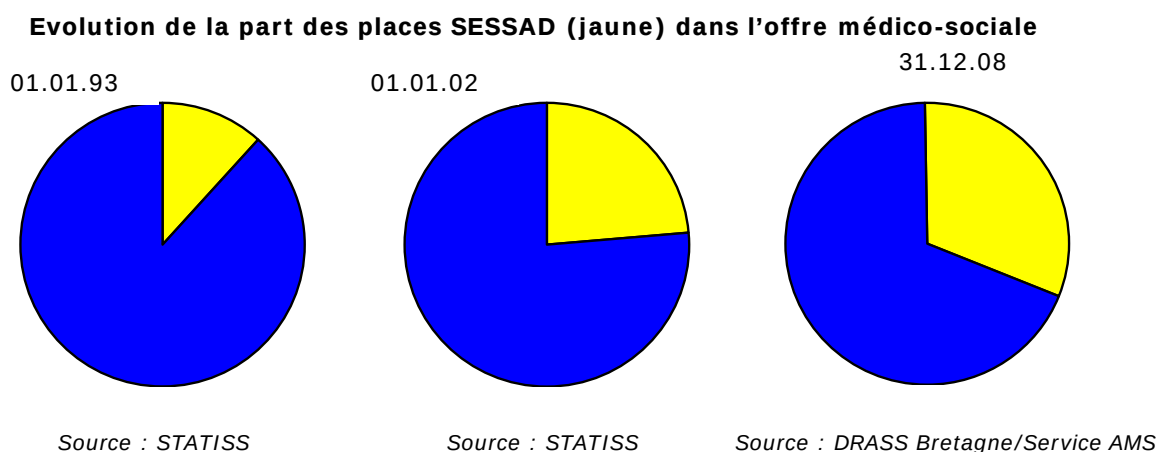
Evolution des places en établissements et services médico-sociaux en Bretagne



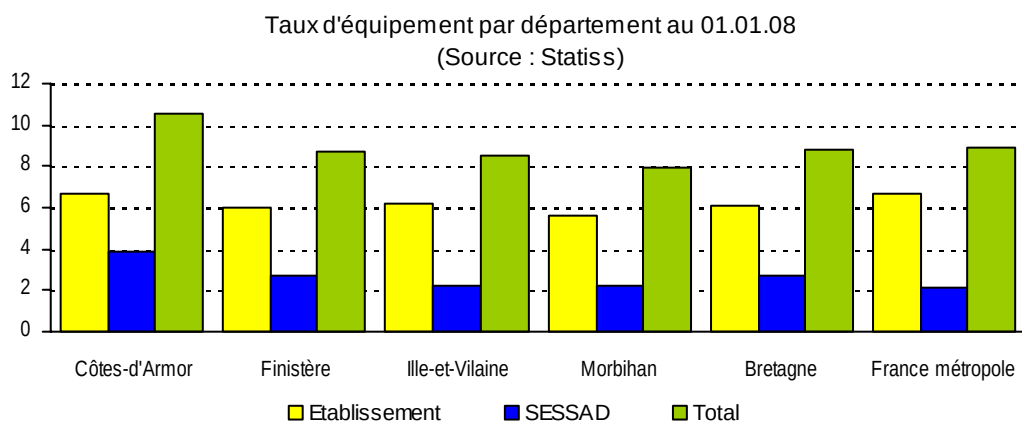
Source : STATISS



Les prises en charge à domicile (SESSAD) représentent aujourd'hui en Bretagne 31 % de l'offre du dispositif d'éducation spéciale contre 24% en 2002 et 12% en 1993.



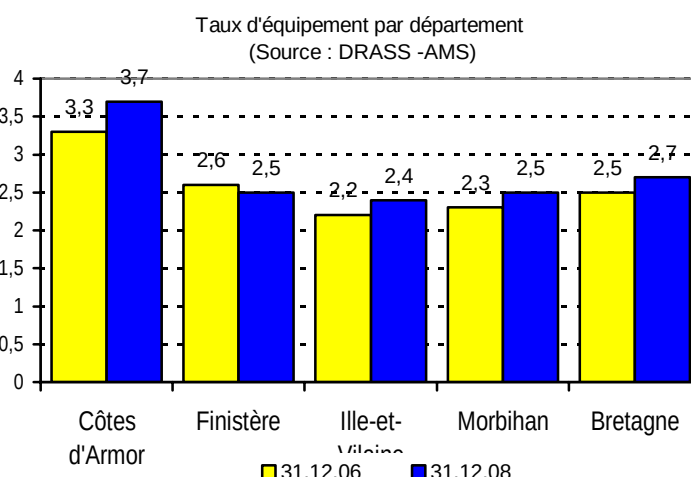
Avec 2,7 places SESSAD pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2008, la Bretagne fait partie des régions dont l'offre d'accompagnement à domicile est la plus développée (2,2 places au niveau national). A l'inverse, l'offre bretonne en établissements médico-éducatifs est inférieure à la moyenne nationale.



Toutefois, cette situation plus favorable en matière d'offre SESSAD s'accompagne d'une offre moins développée en établissements. En effet, la Bretagne a redéployé plus rapidement que d'autres régions ses places d'établissements en places SESSAD. Au global, la Bretagne enregistre un léger retard d'équipement par rapport au niveau national (8,8 places contre 8,9 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans).

➔ Des disparités départementales

Avec **2,71 places** SESSAD pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2008, la Bretagne fait partie des régions dont l'offre de prise en charge à domicile est la plus développée (*2,67 places en Bretagne pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.08, contre 2,18 places au niveau national source : STATISS*).



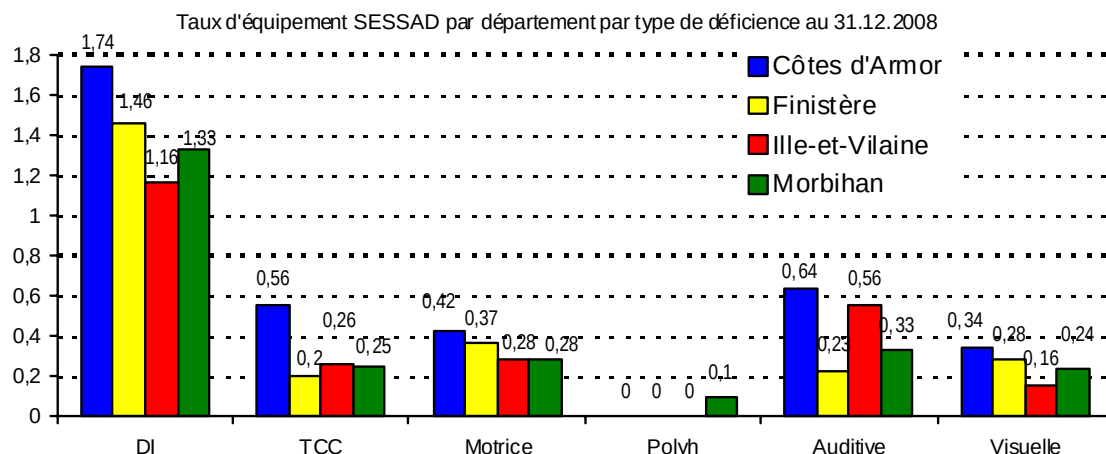
Les Côtes-d'Armor conservent un taux d'équipement nettement supérieur à celui des autres départements bretons.

L'offre de prise en charge en SESSAD sur un territoire s'analyse également au regard du panel des dispositifs existants sur ce territoire. Divers dispositifs peuvent assurer une prise en charge ambulatoire des jeunes ayant une déficience : les CAMSP, les SESSAD, les CMP et les CMPP. L'absence ou la faiblesse d'un de ces dispositifs se traduit par conséquent par une pression plus forte des demandes auprès des autres alternatives, comme l'illustre l'importance des listes d'attente en SESSAD dans les Côtes-d'Armor, premier département breton par son taux d'équipement en SESSAD, mais :

- dont la densité en libéraux est la plus faible de la région (kinésithérapeutes mais surtout orthophonistes),
- dont le taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile est le plus faible de la région (0,86 places pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus au 01.01.2008 contre 1,16 au niveau régional),
- dispose d'un seul CMPP sur le département.

La diversité des dispositifs sur un territoire accroît les possibilités d'adéquation des réponses, permettant une fluidité des parcours. Cela nécessite que l'ensemble des acteurs du dispositif identifie les missions et modalités d'intervention des uns et des autres.

Disparités tant géographiques que par type de déficience :

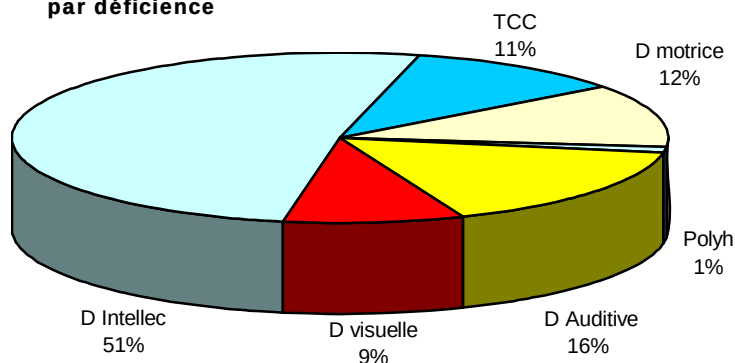


Source : DRASS – AMS

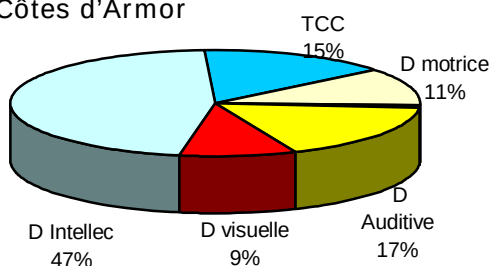
* taux d'équipement = nb de places financées pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

Tout comme les établissements d'éducation spéciale, la déficience intellectuelle représente la majorité des places financées en SESSAD, toutefois dans une moindre proportion par rapport aux établissements : une place financée en SESSAD sur deux dépend d'un SESSAD déficience intellectuelle.

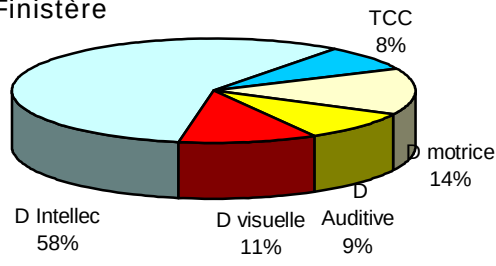
Répartition des places financées en SESSAD Bretagne au 31.12.2008 par déficience



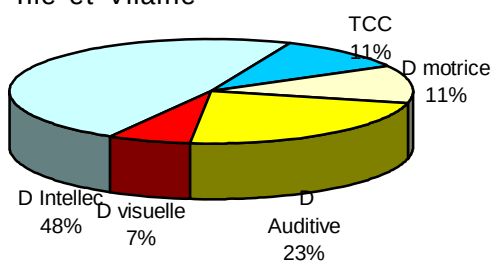
Côtes d'Armor



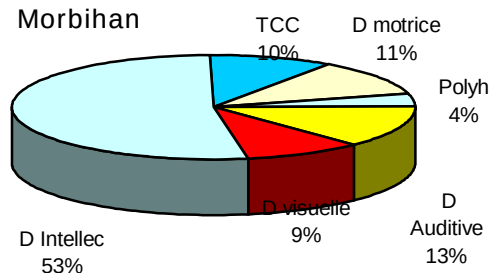
Finistère



Ille-et-Vilaine



Morbihan



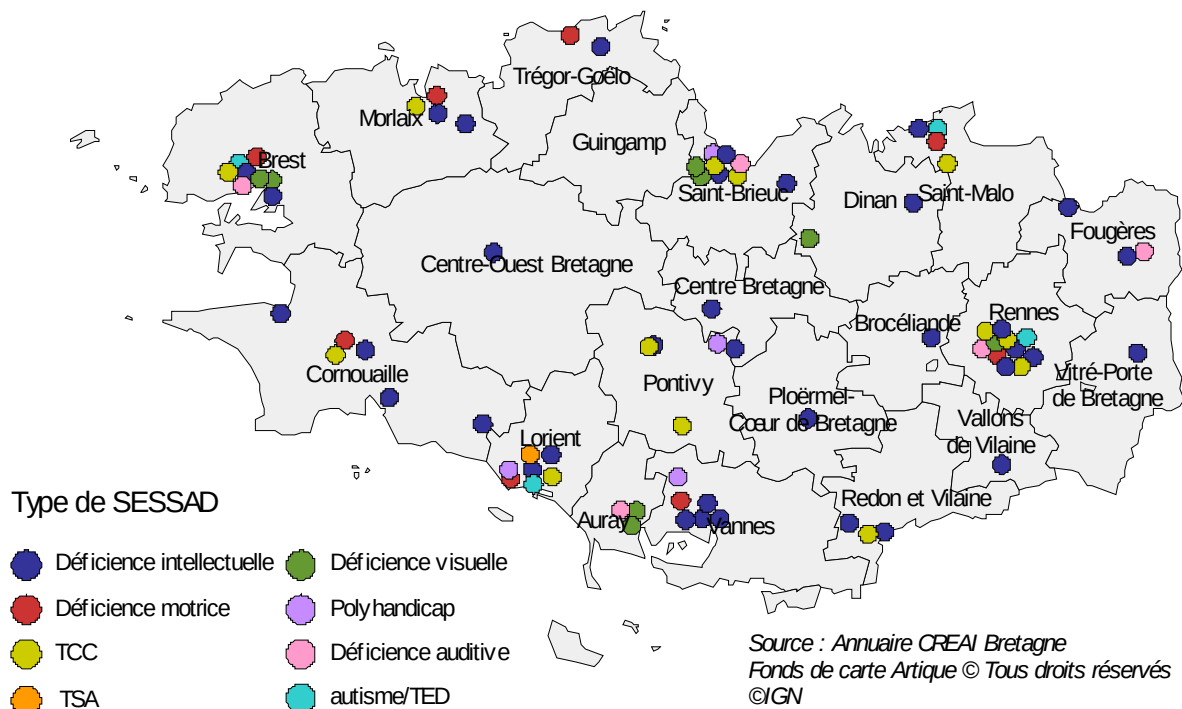
Source : DRASS Bretagne/Service AMS

Ces représentations mettent en avant des particularités départementales de l'offre SESSAD :

- la sur-représentation des places pour déficience intellectuelle dans Finistère (58 % au lieu de 51 % au niveau régional) ;
- la sur-représentation des places pour TCC dans les Côtes-d'Armor (15 % contre 11 % au niveau régional) et à l'inverse, la sous-représentation des places pour TCC dans le Finistère (8 %).
- la sur-représentation des places pour déficience auditive en Ille-et-Vilaine (23 % contre 16 % au niveau régional) et à l'inverse la sous-représentation dans le Finistère (9 %)

Ces particularités sont développées par la suite.

Localisation des SESSAD en 2009



Cette carte ne représente que l'implantation des sièges des SESSAD, sans représenter leurs antennes.

Seul le Pays de Guingamp ne dispose d'aucun SESSAD ; toutefois, les SESSAD du pays de Saint-Brieuc (qui enregistre le plus fort taux d'équipement en SESSAD de la région) et du pays de Trégor-Goëlo apportent une réponse aux besoins sur ce pays. D'autres pays ne disposent que d'un seul SESSAD déficience intellectuelle (pays du Centre-Ouest-Bretagne, pays de Vitré-Porte de Bretagne, pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne ou encore pays de Vallons de Vilaine).

➤ Importance de la population accompagnée au-delà des places financées

La comparaison du nombre de jeunes accompagnés par un SESSAD au 31 décembre 2008 au nombre de places financées révèle une population **de plus de 63 jeunes** suivis au-delà des places financées par les SESSAD ayant répondu à l'enquête. Cet effectif sous-estime la réalité puisque des SESSAD n'ont pas communiqué ces éléments.

Situation au 31 décembre 2008

Nb enfants présents - Nb places financées	DI/TED	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	14	9	3	- 1	5	6	36
Finistère	20	3	0	0	0	1	24
Ille-et-Vilaine	- 9*	0	1	0	- 9**	11	- 6
Morbihan	4	1	3	1	0	0	9
Bretagne	29	13	7	0	- 4	18	63

Source : enquête Association SESSAD de Bretagne. 31.12.2008

*ouverture SESSAD Trisomie 21 à St-Grégoire récente (-13), en attente de montée en charge

**Il convient de rester prudent quant à la lecture de ces indicateurs du fait de la diversité des accompagnements proposés. L'écart entre le nombre de jeunes accompagnés et le nombre de places

Actualisation Etude SESSAD 2009

CREAI de Bretagne/Association des SESSAD de Bretagne

financées ne tient pas compte des réalités d'accompagnement très différentes selon les SSEFIS. Le SSEFIS Kerveiza notamment propose un nombre important de séances hebdomadaires ce qui explique ce décalage avec le nombre de places agréées.

Ce sont surtout les SESSAD costarmoricains puis finistériens qui suivent des enfants au-delà de leur capacité.

Le nombre de jeunes accueillis au-delà des places financées est toutefois moins important que ceux enregistrés les années précédentes : 92 fin 2006 et 120 fin 2005.

Situation au 31 décembre 2006

Nb enfants présents au 31.12.06 - Nb places financées	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	+ 16	+ 10	+ 1		+ 12	+ 2	+ 41
Finistère	+ 17	+ 2	0		0	0	+ 19
Ille-et-Vilaine	+ 9	0	0		- 14	+ 10	+ 5
Morbihan	+ 10	+ 7	+ 3	+ 4	+ 3	0	+ 27
Bretagne	+ 52	+ 19	+ 4	+ 4	+1	+ 12	+ 92

Source : enquête Association SESSAD de Bretagne. 31.12.2006

Situation au 31 décembre 2005

Nb enfants présents au 31.12.05 - Nb places financées	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	+25	+7	+8	0	+4	+1	+45
Finistère	+37			0	0	+4	+41
Ille-et-Vilaine	+21		+1	0	0	-	+ 22
Morbihan	+4		+1	0	+6	+1	+12
Bretagne	+87	+7	+10	0	+ 10	+6	+120

Une population suivie au-delà des places financées en fin d'année civile peut s'expliquer pour certains SESSAD par le fait que certains services peuvent, pour répondre aux besoins des usagers, anticiper des admissions au moment de la rentrée scolaire, alors que les sorties sont prévues tout au long de l'année.

➤ Des effectifs en liste d'attente toujours en augmentation

Parmi les 66 SESSAD ayant répondu à l'enquête, 57 ont signalé des enfants inscrits sur leur liste d'attente au 31 décembre 2008 (ils étaient 46 dans l'enquête précédente).

En cumulant les listes d'attentes des SESSAD ayant participé à l'enquête, l'effectif à l'échelle de la région est de 1 007 jeunes.

Après élimination des doublons et des situations pour lesquelles la date de notification CDAPH n'est pas renseignée ou est postérieure au 31 décembre 2008, l'effectif est de **850 contre 569 fin 2006**.

Base : date Contact famille renseignée ou non

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.08	DI	TED	TCC	Motrice	Polyh	TSA	Auditive	visuelle	Total
Côtes d'Armor	76		26	58			21		181
Finistère	73	2	23	17			20	20	155
Ille et Vilaine	151	5	72	42			39		309
Morbihan	158		15	11	3	16		2	205
Total	458	7	136	128	3	16	80	22	850

Au-delà du nombre plus important de participants à l'enquête, les effectifs en liste d'attente de SESSAD progressent et passent d'une moyenne de près de 8 enfants par SESSAD au 31 décembre 2005 à 9 enfants par SESSAD au 31 décembre 2006 et à **13 enfants par SESSAD** au 31 décembre 2008.

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.06	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	73	4	49		14	0	140
Finistère	14	2	16		17	12	61
Ille-et-Vilaine	104	20	27		3	0	154
Morbihan	161	28	17	4	3	1	214
Bretagne	352	54	109	4	37	13	569

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.05	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	66	14	35		8	6	129
Finistère	19	0	13		8	6	46
Ille-et-Vilaine	69	0	13		0	-	82
Morbihan	105	13	7	1	1	5	132
Bretagne	259	27	68	1	17	17	389

En ne retenant que les situations pour lesquelles **la date de contact avec la famille est renseignée**, ce sont **606 jeunes** qui sont inscrits en liste d'attente SESSAD à la fin 2008.

Base : date Contact famille renseignée

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.08	DI	TED	TCC	Motrice	Polyh	TSA	Auditive	visuelle	Total
Côtes d'Armor	70		19	46			21		156
Finistère	69		23	17			16	13	138
Ille et Vilaine	111	5	29	14			32		191
Morbihan	91		5	6	2	15		2	121
Total	341	5	76	83	2	15	69	15	606

L'augmentation de l'effectif global en liste d'attente enregistré au 31 décembre 2008 par rapport aux situations précédentes repose notamment sur un effectif en liste d'attente toujours plus important en SESSAD Déficience intellectuelle (458 au 31 décembre 2008 contre 352 fin 2006 et 259 fin 2005), en SESSAD Déficience motrice (128 au lieu de 109 fin 2006, 68 fin 2005 et 42 fin 2003) et en SESSAD Déficience auditive (80 au lieu de 37 fin 2006, 17 fin 2005 et 5 fin 2003, du fait notamment de notifications pour des Troubles sévères du langage, TSL).

L'augmentation des effectifs en liste d'attente se vérifie également auprès des SESSAD TCC ayant répondu à l'enquête : 136 enfants signalés au 31 décembre 2008 par les 9 SESSAD (soit près de 15 jeunes par SESSAD) contre 54 enfants signalés fin 2006 par 7 SESSAD (soit près de 8 jeunes par SESSAD) et 27 enfants signalés par 4 SESSAD fin 2005 (soit près de 7 jeunes).

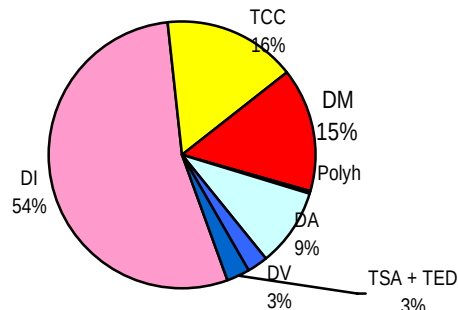
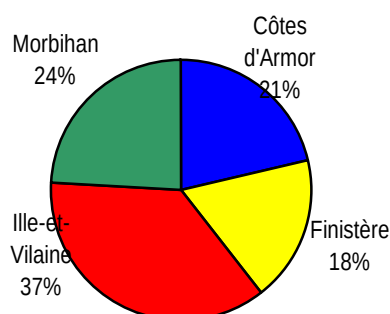
La progression des effectifs en liste d'attente de SESSAD est particulièrement le fait des SESSAD d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, tandis qu'une baisse des effectifs en liste d'attente est observée dans le Morbihan. Ces résultats s'expliquent pour partie par les taux de réponse par département qui ont connu des mouvements opposés selon les départements (progression du taux de réponse dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine et diminution dans le Morbihan).

Un représentant de l'Association des SESSAD de Bretagne attire l'attention également sur les pratiques divergentes des MDPH en matière de notification :

ainsi, la MDA 56 privilégie la recherche de réponse immédiate (même incomplète) sur la recherche de la réponse en adéquation avec les besoins repérés, cette dernière pratique étant observée en côtes-d'Armor.

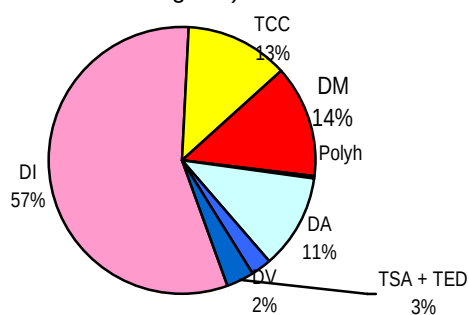
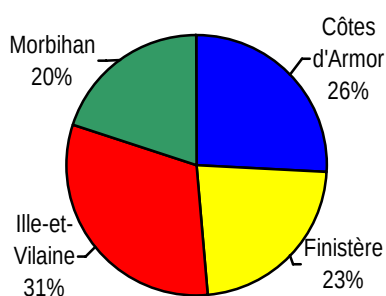
Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2008

(base = date contact de la famille renseignée ou non)

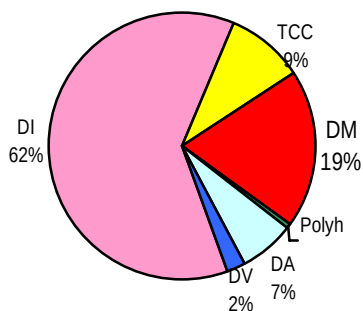
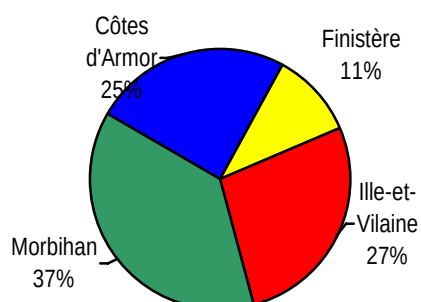


Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2008

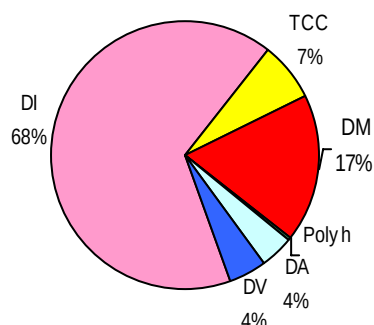
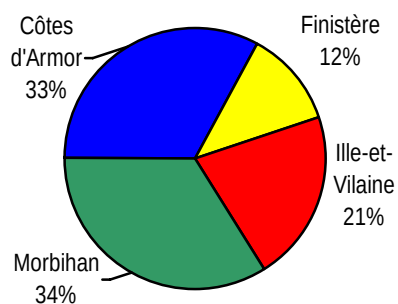
(base = date contact de la famille renseignée)



Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2006



Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2005



➔ **Une baisse des situations suivies « par défaut », mais dont l'effectif reste important : au moins 26 jeunes suivis « par défaut » par un SESSAD en attente d'une place disponible.**

Au 31 décembre 2008, 11 SESSAD parmi les 66 ayant répondu à l'enquête signalent accompagner **26 jeunes « par défaut »** en attente d'une réorientation.

Déficience	Au 31.12.2008
	Nb de jeunes concernés
Intellectuelle	23
TCC	2
Motrice	1
Polyhandicap	0
Auditive	0
Visuelle	0
Total	26

Cet effectif est en diminution au cours des dernières années :

- au 31 décembre 2006, 18 SESSAD signalaient suivre **35** jeunes en attente d'une place disponible.
- au 31 décembre 2005, 14 SESSAD étaient concernés par **18** jeunes.
- au 31 décembre 2003, 19 SESSAD étaient concernés par **45** jeunes,
- et au 31 décembre 2002, 18 SESSAD étaient concernés par **60** jeunes.

Cette baisse traduit-elle une meilleure adéquation des admissions ? ou est-ce le reflet d'une augmentation des réponses des autres dispositifs ? Une autre hypothèse, proposée par un représentant de l'Association des SESSAD de Bretagne, serait que la notion de « par défaut » se dilue au fur et à mesure que les limites d'accueil définies par les agréments deviennent de plus en plus poreuses.

VI - Les publics des SESSAD en terme d'âge

Les SESSAD et l'accompagnement précoce

Si quelques SESSAD ont un agrément pour l'accompagnement des jeunes handicapés à partir de 6 ans, âge de la scolarisation obligatoire, **la majorité des SESSAD a un agrément pour intervenir auprès des moins de 6 ans**, afin d'accomplir la mission de prise en charge précoce.

Toutefois, dans les faits, moins de 9 % des jeunes accompagnés par ces SESSAD sont âgés de moins de 6 ans

Bien qu'ayant majoritairement un agrément pour la prise en charge précoce, l'accompagnement des moins de 6 ans par les SESSAD reste faible.

Parmi les SESSAD ayant participé à l'enquête, **37 SESSAD** prennent effectivement en charge des enfants de moins de 6 ans. Le nombre de SESSAD concernés par l'accompagnement précoce (moins de 6 ans) progresse : il est passé de 19 fin 2006 à 37 fin 2008.

Seuls 8,2 %⁵ des enfants suivis par ces SESSAD ont moins de 6 ans (contre 8,7% des répondants à l'enquête au 31.12.06⁶).

	Nb total d'enfants suivis au 31.12.2008	Dont nb d'enfants de moins de 6 ans	Part des moins de 6 ans (%)
Toutes déficiences confondues	2029	167	8,23
Dont :			
- SESSAD déficience intellectuelle	952	85	8,93
- SESSAD TED	64	5	7,81
- SESSAD TCC	166	0	0,00
- SESSAD déficience motrice	268	31	11,57
- SESSAD polyhandicap	19	10	52,63
- SESSAD déficience auditive/SSEIFS	325	3	0,92
- SESSAD déficience visuelle	230	33	14,35

Les SESSAD « déficients visuels » et « déficients auditifs » sont organisés en services spécialisés en fonction des âges (SAFEP pour les moins de 3 ans). Les places « éducation précoce » sont donc dédiées et garanties. A l'inverse les SESSAD « déficience motrice » et « déficience intellectuelle » couvrent la tranche d'âge fixée par l'agrément (le plus souvent 0-20 ans). Ils ne disposent donc pas de places dédiées.

En Bretagne, les SAFEP déficience auditive (0-3 ans) ont été progressivement remplacés par des CAMSP le plus souvent spécialisés dans la déficience auditive :

- SAFEP Centre Jacques Cartier (22) → CAMSP Centre Jacques Cartier
- SAFEP AFDA (29) → CAMSP AFDA
- SAFEP Paul Cézanne (35) → CAMSP généraliste à Fougères
- SAFEP Kerveiza (35) → CAMSP Kerveiza
- SAFEP G. Dehayes (56) → Audi CAMSP

⁵ Voir annexe 1 la répartition par âge

⁶ 8,7 % selon l'enquête SESSAD et 10,2 % selon l'enquête ES06, DRASS-DREES

Il est intéressant de souligner ce mouvement de disparition des SAFEP Déficience auditive au bénéfice de CAMSP Déficience auditive. Ce mouvement ne s'opère pas du côté de la déficience visuelle où chaque département a au moins un SAFEP, le dernier étant en projet de création en Ile-et-Vilaine (PRIAC 2011 et 2012).

La disparition des SAFEP déficience auditive (0-3 ans) explique pour partie la faible part des moins de 6 ans suivis par ce dispositif, les enfants étant alors suivis par un CAMSP.

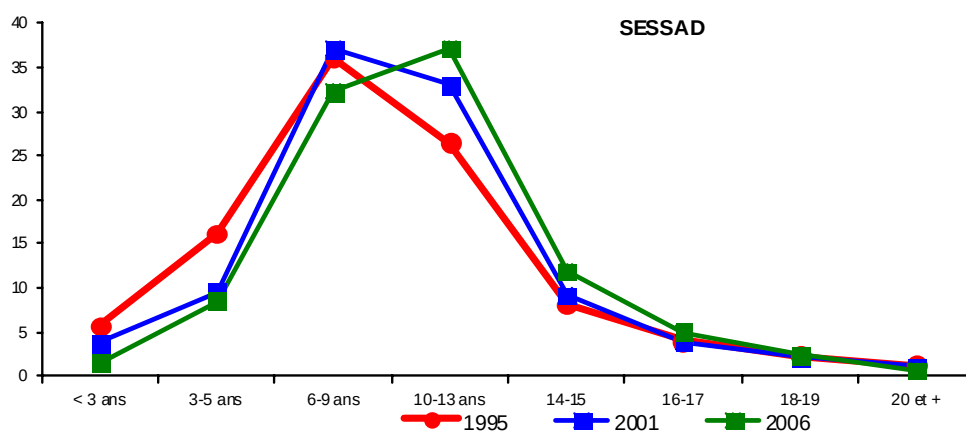
Il y a donc un problème de file active : les CAMSP devraient pouvoir passer le relais aux SESSAD afin d'accueillir eux-même les arrivants tout jeunes. Le nombre important d'enfants en liste d'attente génère des délais d'attente trop longs et donc peu compatibles avec la réactivité nécessaire dans le champ de l'éducation précoce, ce qui peut expliquer pour partie le faible effectif d'enfants de moins de 6 ans suivis par les SESSAD. Des professionnels de CAMSP confirment la difficulté à passer le relais aux SESSAD compte-tenu de leur liste d'attente. Le développement de CAMSP, une des priorités du PRIAC, aura-t-il un impact sur le nombre de demandes d'accompagnement par un SESSAD pour les jeunes enfants non scolarisés ?

La part des moins de 6 ans est la plus importante (plus de 50 %) dans les SESSAD pour polyhandicapés.

Le nombre important d'enfants en liste d'attente génère des délais d'attente trop longs et donc peu compatibles avec la réactivité nécessaire dans le champ de l'éducation précoce, ce qui peut expliquer pour partie le faible effectif d'enfants de moins de 6 ans suivis par les SESSAD.

De plus, du fait du développement des dispositifs collectifs d'intégration scolaire (CLIS et UPI), les SESSAD sont mobilisés par la scolarisation d'enfants en école primaire et de plus en plus par la scolarisation d'adolescents au collège, voire au lycée (UPI Pro). La plupart des SESSAD observe un **vieillessement de la population suivie** :

- la part des 10 ans et plus est passée de 42,2 % fin 1995, à 49,5 % fin 2001 et 57,6 % fin 2006
- la part des 16 ans et plus est passée de 7,7 % fin 1995, à 7,3 % fin 2001 et 8,3 % fin 2006



Source : Enquêtes ES 95/01/06, DRASS/DREES

Le développement de CAMSP, une des priorités du PRIAC, dans l'environnement du SESSAD semble avoir pour effet de limiter les demandes d'accompagnement par les SESSAD pour les jeunes enfants non scolarisés.

Les SESSAD et l'accompagnement des 16-20 ans

De même, si quelques SESSAD ont un agrément pour intervenir jusqu'à l'âge de 16 ans, la majorité des SESSAD a un agrément jusqu'à 20 ans.

Dans les faits, peu de jeunes âgés de 16 ans et plus accompagnés par ces SESSAD, mais cette population augmente

Dans la réalité, peu de jeunes de 16 ans et plus sont suivis par un SESSAD : **10,4 %** des jeunes suivis par les SESSAD répondants sont âgés de 16 ans et plus. toutefois, **la part des 16 ans et plus augmente au cours des dernières années** : elle est passée de 7,3 % fin 2001 à 8,3 % fin 2006⁷.

Parmi les SESSAD ayant répondu à l'enquête, **36** accompagnaient au 31 décembre 2008 des jeunes de 16 ans et plus. Le nombre de SESSAD concernés par l'accompagnement des 16 ans et plus est passé de 14 fin 2006 à 36 fin 2008.

	Nb total d'enfants suivis au 31.12.2008	Dont nb enfants de 16 ans et plus	Part des 16 ans et plus (%)
XXIV Déficience intellectuelle	952	45	4,73
XXIV autisme/TED	64	2	3,12
ITEP	166	38	22,89
Déficience motrice	268	32	11,94
Polyhandicap	19	0	0,00
Déficience auditive	325	51	15,69
Déficience visuelle	230	43	18,69
TSA	5	0	0,00
Total	2029	211	10,39

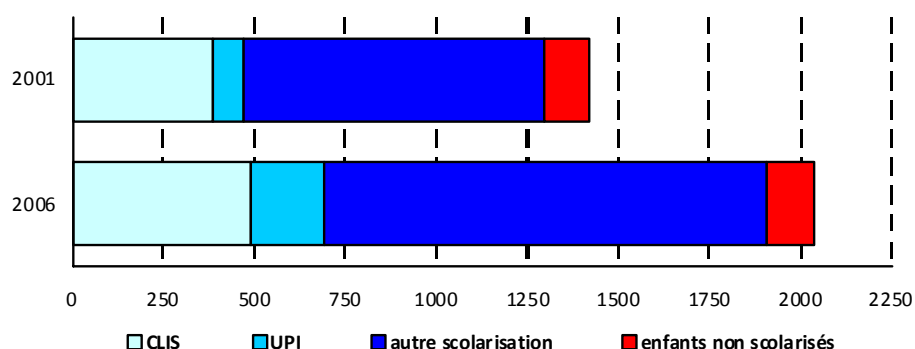
Les délais d'attente des SESSAD doivent avoir un impact sur l'accueil de jeunes adultes. Ainsi, un SESSAD ayant reçu une notification pour une jeune de 17 ans sortant d'IEM et sans disponibilité à court et moyen termes s'interroge sur la pertinence d'un accueil au terme des 2 ans d'attente, à savoir à l'âge de 19 ans pour cette jeune.

⁷ source : enquête ES 06, DRASS/DREES

VII – SESSAD et Scolarisation

L'enquête ES 06⁸ révélait que fin 2006 la quasi-totalité des enfants suivis par un SESSAD était scolarisée : **1 908⁹ enfants, soit 94 % des enfants suivis par un SESSAD**, contre 1 299 en 2001 (91 %). Parmi ces enfants, 489 étaient scolarisés en classe d'initiation, d'adaptation CLIS (24 % des enfants suivis par un SESSAD) et 205 en UPI (10 %). Ils étaient respectivement 385 (27 %) et 87 (6 %) en 2006.

Evolution de la répartition des enfants selon le mode de scolarisation en Bretagne



Source : Enquête ES/DREES/DRASS de Bretagne

Photographie de l'offre à la rentrée 2008

La scolarisation individuelle

La scolarisation peut être facilitée par un soutien spécifique adapté aux besoins de l'élève. L'élève peut bénéficier d'un **auxiliaire de vie scolaire (AVS)** dont les interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires ou lors d'activités physiques ou sportives, etc.). L'AVS peut également être amené à accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière et peut être consulté dans le cadre du suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il existe deux types d'auxiliaires de vie scolaire : l'AVS individuel et l'AVS collectif.

Aux côtés des AVS, un autre dispositif, les emplois de vie scolaire (**EVS**), apporte une aide au niveau de l'école ou de l'établissement qui accueille l'élève handicapé. En complément, des personnels recrutés sur des emplois vie scolaire pour assurer les fonctions d'aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés (**ASEH**), continueront d'être mobilisés préférentiellement en école maternelle pour faciliter la tâche des équipes pédagogiques accueillant de jeunes enfants handicapés. La circulaire n°2005-129 du 19-8-2005 a apporté d'utiles précisions en ce qui concerne le rôle des EVS (contrats d'accompagnement vers l'emploi) chargés d'assurer des fonctions d'aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés (ASEH). A la différence des AVS, les ASEH constituent une aide attribuée à l'équipe pédagogique et non pas une aide individuelle apportée à l'enfant. De ce point de vue, ils s'apparentent aux AVS-co et non pas aux AVS-i. Ils sont attribués à une classe ou à une école et non pas à un enfant.

⁸ Source : DRASS/DREES, enquête ES 06

⁹ 71 scolarisés dans l'établissement avec intégration scolaire et 1 837 scolarisés exclusivement Education Nationale

A la rentrée 2008, **1 035 enfants** bénéficiaient d'un accompagnement par un AVS en établissement scolaire, contre 702 à la rentrée 2007 et 388 à la rentrée 2003.

L'Ille-et-Vilaine se singularise par l'effort porté en matière d'accompagnement à la scolarisation individuelle, avec un nombre élevé d'AVS et d'EVS ASEH. L'emploi des EVS ASEH est très contrasté selon les départements. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, au regard de leur population, enregistrent un nombre important d'EVS ASEH et à l'inverse, les Côtes- d'Armor et le Finistère, un nombre nettement moins élevé.

Nombre d'AVS et d'EVS ASEH à la rentrée 2003 et à la rentrée 2007

Département	2003 / 2004		A la rentrée 2008			
	Nbre d'emplois d'AVS	Nbre d'élèves suivis par un AVS	Nbre d'emplois d'AVS	Nbre d'EVS ASEH	Autre poste d'aide à l'intégration	Nb d'élèves suivis
IA 22	37 ETP (38 postes)	64, dont 54 à temps partiel	145	106 (90 Public + 16 Privé)	3,5	307 (223 par AVS et 84 par EVS)
IA 29	49	76 dont 63 à temps partiel	148	268 (203 Public + 65 Privé)	-	370 (225 par AVS et 145 par EVS)
IA 35	91.25 ETP (111 postes)	203 dont 129 à temps partiel	227	375 (281 Public + 94 Privé)	-	853 (333 par AVS et 520 par EVS)
IA 56	29	45 dont 42 à temps partiel	121	240 (158 Public + 82 Privé)	3 (privé)	500 (254 par AVS et 246 par EVS)
Académie	306.25 ETP	388 dont 288 à temps partiel	467,8	989 (732 Public + 257 Privé)	6,5	2 030 (1 035 par AVS et 995 par EVS)

Sources : IEN-ASH des quatre départements bretons

La scolarisation collective en CLIS et UPI

Les dispositifs collectifs de l'Éducation nationale sont l'autre voie de scolarisation lorsque la scolarisation individuelle n'est pas adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent handicapé. Il s'agit des Classes d'intégration scolaire (CLIS) pour le premier degré et des Unités pédagogiques d'intégration (UPI) pour le second degré.

Les CLIS ont vocation à accueillir dans certaines écoles élémentaires, ou exceptionnellement en maternelle, des élèves présentant un handicap mental (CLIS 1), auditif (CLIS 2), visuel (CLIS 3) ou moteur (CLIS 4). L'effectif de chaque classe est limité à 12 élèves. A la rentrée 2008, 1 645 élèves étaient inscrits dans les 157 CLIS en Bretagne contre 1 576 à la rentrée 2007 et 1 341 à la rentrée 2003.

Des disparités départementales sont enregistrées en matière de dispositifs de scolarisation collective : en effet, l'Ille-et-Vilaine se différencie des autres départements bretons par un faible nombre de CLIS, au regard de sa population.

Dans le second degré, les élèves sont accueillis dans des unités pédagogiques d'intégration (UPI). Les UPI ont été créées en 1995 dans certains collèges en complément d'autres formes d'accueil, afin de permettre des regroupements pédagogiques d'adolescents de 11 à 16 ans présentant un handicap mental. Ces élèves, issus de la filière scolaire ordinaire (collèges, lycées) ou sortis du système scolaire, peuvent bénéficier de périodes d'alternance, même partielle, dans des classes ordinaires. En 2001, la circulaire du 21 février a étendu le principe de leur

création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur mise en place non seulement en collège mais également en lycée, notamment en lycées professionnels (UPI pro).

A la rentrée 2008, 701 élèves étaient inscrits dans les 75 UPI bretonnes contre 558 à la rentrée 2007 et 252 à la rentrée 2003 (tableaux 5 et 6).

Les UPI ne sont pas réparties de manière équitable sur le territoire : contrairement aux CLIS, l'Ille-et-Vilaine enregistre le nombre le plus important d'UPI. Les quatre départements bretons disposent d'au moins une UPI Pro à la rentrée 2008.

Les élèves en intégration collective peuvent également bénéficier d'un soutien individuel, notamment par le biais des SESSAD.

Répartition départementale des CLIS et UPI en 2003/2004 et 2008/2009

	Nb de CLIS		Nb d'UPI	
	2003/2004	2008/2009	2003/2004	2008/2009
Côtes-d'Armor	21	29	4	14
Finistère	61	61	7	20
Ille-et-Vilaine	24	37	9	24
Morbihan	21	30	8	17
Bretagne	127	157	28	75

Source : IEN-AIS des départements bretons

Voir en annexe 2 la répartition des CLIS et UPI par public.

Au regard de sa population d'âge scolaire, l'Ille-et-Vilaine se distingue des autres départements bretons par un faible nombre de CLIS et, à l'inverse, par un nombre d'AVS ou d'EVS ASEH important.

➔ Les enseignements de l'enquête

Au 31 décembre 2008, parmi les SESSAD ayant répondu à l'enquête, **85 %** des jeunes suivis étaient scolarisés, soit un pourcentage inférieur à celui observé par l'enquête ES 06.

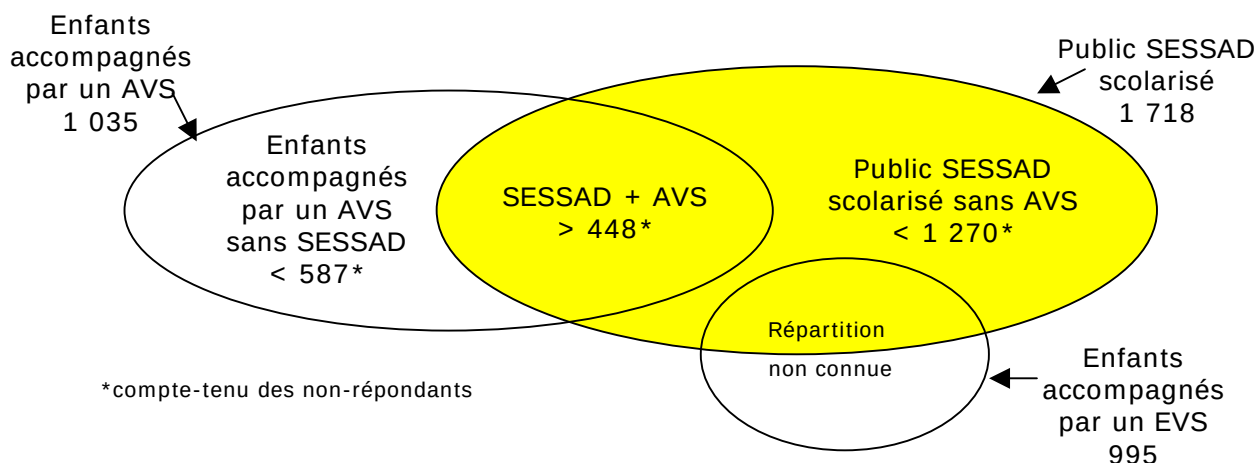
	Déficience intellect.	TED**	TCC	Déficience motrice	Polyhandicap	TSA	Déficience auditive	Déficience visuelle	Total
Effectif présent	952	64	166	268	19	5	325	230	2029
Effectif scolarisé	816	64	117	223	9	5	325	159	1718
%/ présents	85,7 %	100 %	70,5 %	83,2 %	47,4%	100 %	100 %	69,1 %	84,7 %

*Les 2 SESSAD autisme/TED (Brest et Rennes) ont été traités à part ; tandis que les places autisme/TED des SESSAD La Passagère (St Malo) et Kerdiret (Lorient) ont été intégrées aux SESSAD DI

Fin 2008, au moins **448 élèves** suivis par un SESSAD étaient par ailleurs accompagnés par un AVS, soit 26 % des publics SESSAD scolarisés. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants.

Parmi les 1 035 enfants qui bénéficiaient d'un accompagnement par un AVS en établissement scolaire à la rentrée 2008, ce sont donc au moins 4 élèves sur 10 qui étaient suivis par un SESSAD.

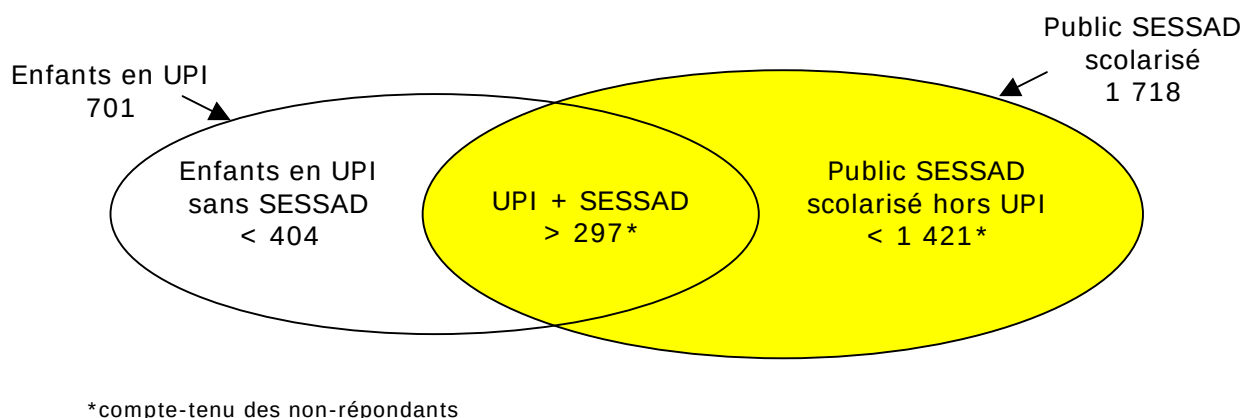
	Déficience intellect.	TED*	TCC	Déficience motrice	Polyhandicap	TSA	Déficience auditive	Déficience visuelle	Total
Base : Effectif scolarisé	816	64	117	223	9	5	325	159	1718
Accompagnement AVS	179	50	13	142	8	4	26	26	448
% /scolarisé	21,9	78,1	11,1	63,7	88,9	80,0	8,0	16,4	26,1



Fin 2008, au moins **297 élèves** suivis par un SESSAD étaient scolarisés en UPI, soit 17 % des publics SESSAD scolarisés. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants.

Parmi les 701 élèves inscrits en UPI à la rentrée 2008, au moins 297 étaient accompagnés par un SESSAD, c'est-à-dire au moins 4 élèves sur 10.

	DI	TED*	TCC	Déficiência motrice	Polyhan dicap	TSA	Déficiência auditive	Déficiência visuelle	Total
Base : Effectif scolarisé	816	64	117	223	9	5	325	159	1718
Scolarisé UPI	251	2	1	15	0		16	12	297
% /scolarisé	30,8	3,1	0,9	6,7	0,0	0,0	4,9	7,5	17,3



Nature des relations et modalités de travail entre SESSAD et UPI¹⁰ :

- 12 SESSAD mentionnent leur participation aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) et à l'élaboration du Projet personnalisé de Scolarisation (PPS)

« Relations strictement professionnels. Il n'y a plus d'échanges informels ou formels entre la prof et les intervenants SESSAD. Les rencontres ont lieu lors des ESS. » (SESSAD DI, 22)

« Les relations sont partenariales (réunions éducatives, réunions de concertation, projets individuels) » (SESSAD DI, 35)

« Présence du SESSAD aux équipes de suivi et équipes éducatives » (SESSAD DI, 35)

- 10 SESSAD mentionnent un travail régulier, des échanges avec les enseignants des UPI

« Travail régulier : échanges sur la scolarité et les orientations professionnelles ; Rencontres régulières (toutes les semaines) » (SESSAD DI, 22)

« Partenariat satisfaisant ; Bonne collaboration des enseignants ; Relations constructives ; Rencontres ponctuelles mais régulières avec les professionnels (ES et autres) » (SESSAD DI, 35)

« Rencontres et échanges entre l'éducateur et l'instituteur ; réunions entre équipes SESSAD et UPI au besoin » (SESSAD DI, 35)

« Coordination avec l'enseignante spécialisée de l'UPI pour harmoniser les prises en charge rééducatives avec l'emploi du temps des collégiens. Le projet scolaire est piloté par l'enseignante de l'UPI. Il manque des temps de concertation pour une meilleure complémentarité avec le projet de prise en charge du SESSAD » (SESSAD DM, 35)

« Rencontres régulières avec l'enseignant, mais difficultés rencontrées concernant la spécificité de l'enfant autiste accueilli, présentant un niveau scolaire supérieur aux autres enfants de l'UPI, mais n'a pas d'enseignant adapté à son niveau. » (SESSAD Autisme, 35)

« Collaboration étroite, rencontres régulières avec les enseignants, concertation sur les projets, information des enseignants sur la vie du jeune dans la classe, facilité d'organisation des horaires de prise en charge. » (SESSAD DI, 56)

« Rencontres professionnels / enseignants formalisées ; Projets d'activités éducatives communes avec 1 UPI ; Participation à certaines synthèses organisées par les enseignants » (SESSAD DI, 56)

« Travail sur l'orientation » (SESSAD DI, 35)

- 2 SESSAD évoquent le soutien aux équipes pédagogiques :

« Soutien possible aux équipes pédagogiques » (SESSAD DI, 22)

« Réflexion avec l'enseignante sur les adaptations pédagogiques, les comportements. Mise en place d'outils » (SESSAD autisme, 29)

- Enfin, ce sont les interventions directes des professionnels SESSAD dans les UPI qui sont évoquées, interventions individuelles ou collectives

« Mi temps éducatif dédié aux adolescents » (SESSAD DI, 29)

¹⁰ Actuellement, quelle est la nature des relations et modalités de travail avec les UPI ?

« Nous travaillons sur une U.P.I en intégration collective (l'éducatrice travaille à plein temps sur le collège) et sur l'autre nous effectuons des suivis individuels pour 6 jeunes. Les relations sont bonnes et nous travaillons en complémentarité avec l'Education Nationale chacun étant reconnu dans sa spécificité. » (SESSAD DI, 29)

« 67 jeunes dans 9 UPI (8 collèges, 1 lycée professionnel) ; Interventions en petits groupes et en individuel dans 5 UPI (tous les élèves suivis) ; Intervention très individualisée dans autres (4 dont 1 en lycée prof) » (SESSAD DI, 29)

« SESSAD en collectif. Passage en individuel en septembre 2009 » (SESSAD DI, 29)

« Mise à disposition d'un mi-temps éducatif + orthophoniste + psychomotricien + psychologue selon les besoins » (SESSAD DI, 29)

« collaboration importante avec les collègues des Ormeaux (UPI DV) avec mise à disposition d'un enseignant spécialisé, d'un salarié du service de transcription et d'adaptation des documents et au-delà intervention possible de tous les professionnels du SAAAIS » (SAAAIS, 35)

« Partenariat dans le cadre de l'accompagnement des stages en milieu professionnel ; Intervention des rééducateurs dans les collèges / lycées (ortho-ergothérapeute) ; Intervention du service éducatif + psychologue = atelier "question d'identité" » (SESSAD DI, 56)

« Intervention en individuel sur les temps scolaires. Collaboration autour des axes : autonomie dans les déplacements et les actes ; recherche de stages ; Recherche d'un lien entre classe et séances SESSAD » (SESSAD DI, 35)

« Le SSEFIS de Kerveiza intervient systématiquement sur toutes les situations du Collège de la Biquenais (UPI), établissement avec lequel nous travaillons depuis 30 ans. » (SSEFIS, 35)

« Travail individualisé auprès de 4 jeunes ; » (SESSAD DI, 29)

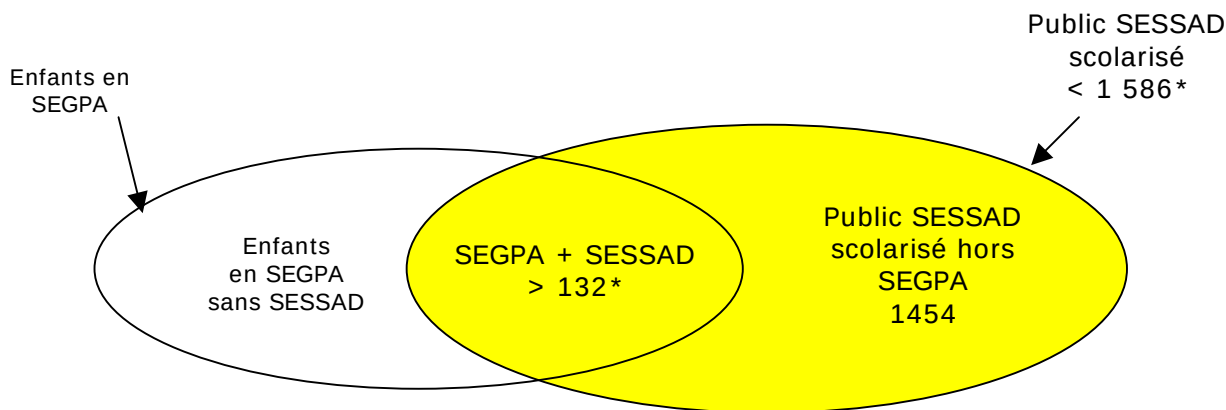
« Séances individuelles éducatives et psychologiques ; Participation au projet pédagogique de la classe et au projet COMENIUS » (SESSAD DI, 35)

« Suivi individuel pour l'accompagnement éducatif au sein du collège et en dehors du collège (vie sociale avec 2 ou 3 adolescents) ; Rééducation orthophonique et psychomotricité en dehors du collège ; Equipe de suivi de scolarisation régulière + réunions de travail clinique. Suivi individuel pour l'accompagnement éducatif au sein du collège et en dehors du collège (vie sociale avec 2 ou 3 adolescents) ; Rééducation orthophonique et psychomotricité en dehors du collège » (SESSAD DI, 35)

« Interventions auprès de l'usager dans le cadre de l'UPI en lien avec l'enseignant ; Participation aux réunions d'équipe de suivi ; Travail partenarial autour du projet » (S.E.S.S.A.D. DI, 35)

Fin 2008, au moins **132 élèves** suivis par un SESSAD étaient scolarisés en SEGPA, soit 8 % des publics SESSAD scolarisés. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants.

	DI	TED*	TCC	Déficiences motrice	Polyhandicap	TSA	Déficiences auditives	Déficiences visuelles	Total
Base : Effectif scolarisé	816	64	117	223	9	5	325	159	1718
Scolarisés SEGPA	78	1	34	4	0		14	1	132
% /scolarisés	9,6	1,6	29,1	1,8	0,0	0,0	4,3	0,6	7,7



*compte-tenu des non-répondants

Nature des relations et modalités de travail entre les SESSAD et les SEGPA¹¹

- bonnes relations de travail, des échanges :

« Travail identique à celui est fait en collaboration avec les autres établissements de référence (bonnes relations et travail d'équipe) » (SSEFIS, 22)

« OK. Un élève en 6ème SEGPA. Modalités identiques à tout élève scolarisé » (SAAAIS 22)

« Relations partenariales dans le suivi et l'accompagnement des enfants ; Rencontres régulières entre les professionnels SESSAD (ergo+éduc) » (SESSAD – DM, 22)

« Travail au cas par cas - Bonnes relations » (SSEFIS 29)

« Un travail privilégié après des rencontres facilitées par les directeurs. » (SESSAD ITEP, 35)

« Un seul jeune suivi en SEGPA. Idem relations avec les UPI. » (SESSAD DI, 56)

« Rencontres régulières formelles et informelles autour de l'enfant » (SESSAD DI, 56)

« Rencontres régulières formelles (à la demande des enseignants référents) et informelles (SESSAD / SEGPA) autour des situations : aménagement de scolarité, déscolarisation ponctuelle (notamment hospitalisation) » (SESSAD DI, 56)

« Il y a les échanges réguliers avec toutes les SEGPA où il y a des enfants suivis. Cependant, la spécialisation des enseignants de SEGPA pose la question de la complémentarité des interventions avec les professionnels du SESSAD. » (SESSAD ITEP, 29)

- échanges dans le cadre des PPS

« Via le projet personnalisé de scolarisation » (SESSAD 22)

« Mise en place du projet personnalisé de scolarisation avec adaptation participation aux rencontres pédagogiques » (SESSAD – DM, 22)

« Echanges sur la scolarité, plus difficile d'aborder le versant de l'orientation professionnelle ; Rencontres ponctuelles, plus difficile d'intervenir sur temps scolaire » (SESSAD DI, 22)

« Rencontres autour des PPS et plus si nécessaire » (SESSAD DM, 29)

« Réunions régulières formelles (ou informelles au besoin) + réunions PPS » (SESSAD ITEP, 29)

¹¹ Actuellement, quelle est la nature des relations et modalités de travail avec les SEGPA ?

« Relations de travail selon les modalités suivantes : équipe de suivi et équipes éducatives ; rencontres et échanges entre l'éducateur et l'instituteur ; réunions entre équipes SESSAD et SEGPA au besoin » (SESSAD DI, 35)

« Rencontres régulières : l'élaboration des modalités des PPS ; suivi scolaire du travail engagé. » (SESSAD ITEP, 35)

« Participation aux ESS » (SESSAD DI 35)

« Partenariat dans le cadre du réseau : participation au ESS ; rencontres régulières avec les professeurs et enseignants au sujet de l'usager. » (SESSAD ITEP, 35)

« Rencontres régulières : élaboration des modalités des PPS ; Suivi scolaire du travail engagé » (SESSAD ITEP, 35)

« Participation aux synthèses et PPS ; Travail en réseau » (SESSAD DI, 56)

« Participation aux PPS et ESS » (SESSAD DI, 56)

« Le SESSAD participe aux ESS mises en place pour les enfants scolarisés en SEGPA. Si le SESSAD intervient à l'école, un PPS est élaboré avec les partenaires de la SEGPA et les représentants légaux des enfants. » (SESSAD ITEP 56)

- intervention dans les locaux de la SEGPA

« Bonne coopération. Intervention au sein de la SEGPA en dehors de la classe. » (SESSAD DI, 22)

« Soutien en classe auprès de l'enfant pour une matière ou rééducation en individuel pour l'enfant ; Adaptation pédagogique » (SESSAD. autisme, 29)

« 2 suivis très individualisés essentiellement éducatifs : soutien à l'intégration, à la famille, construction du projet professionnel. » (SESSAD DI, 29)

« Codeuse L.P.C. (Langue Française Parlée Complétée) – Soutien par professeur spécialisé pour déficients auditifs. » (SSEFIS 56)

« Lien avec le professeur principal ; Ergothérapeute sur place » (SESSAD DI, 56)

- réunion de travail clinique

« Rencontre de travail clinique entre professionnels du SESSAD et enseignants concernés ; Intervention éducative et entretiens psychologiques hors du collège et au service » (SESSAD DI, 29)

- SESSAD comme ressource aux professionnels des SEGPA

« Rencontres professionnels SESSAD / Directrice formalisées ; SESSAD = service ressource lorsque grave difficulté par rapport à un comportement d'un jeune (conseils). C'est le cas pour une SEGPA » (SESSAD DI, 56)

« Soutien possible aux équipes pédagogiques » (SESSAD DI, 22)

« Les enseignants spécialisés qui scolarisent les enfants suivis par le SSEFIS sont demandeurs d'une collaboration étroite avec les différents professionnels du SSEFIS. Ils ont l'habitude du partenariat relevant de différents handicaps » (SSEFIS 35)

- à l'inverse, des professionnels de SESSAD soulignent un partenariat qui nécessite des efforts :

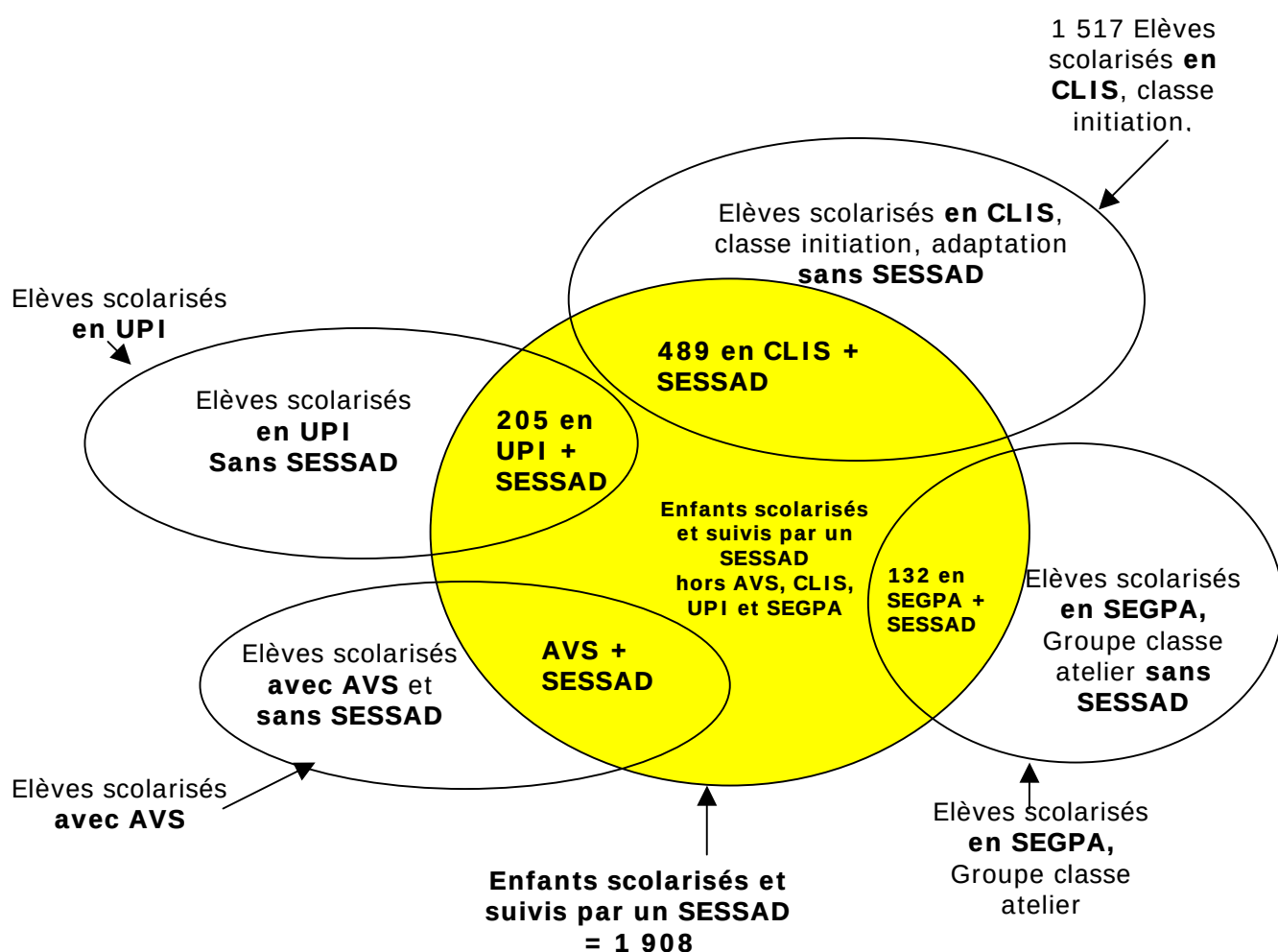
« Les collèges–SEGPA ne sont pas encore familiarisés à notre présence : horaires des prises en charge difficile à caler, les infos passent mal (jeune absent par exemple). » (SESSAD DI 56)

« Partenariat plus ténu ; Relations plus distantes, moins fréquentes ; Nécessité d'aller vers, dans une démarche volontariste » (SESSAD DI, 35)

« Complémentarité, réflexion commune ; Plus de difficultés à s'adapter aux problématiques et à la prise en compte des besoins spécifiques ; Moins de souplesse dans l'organisation des suivis. » (SESSAD DI,35)

Synthèse

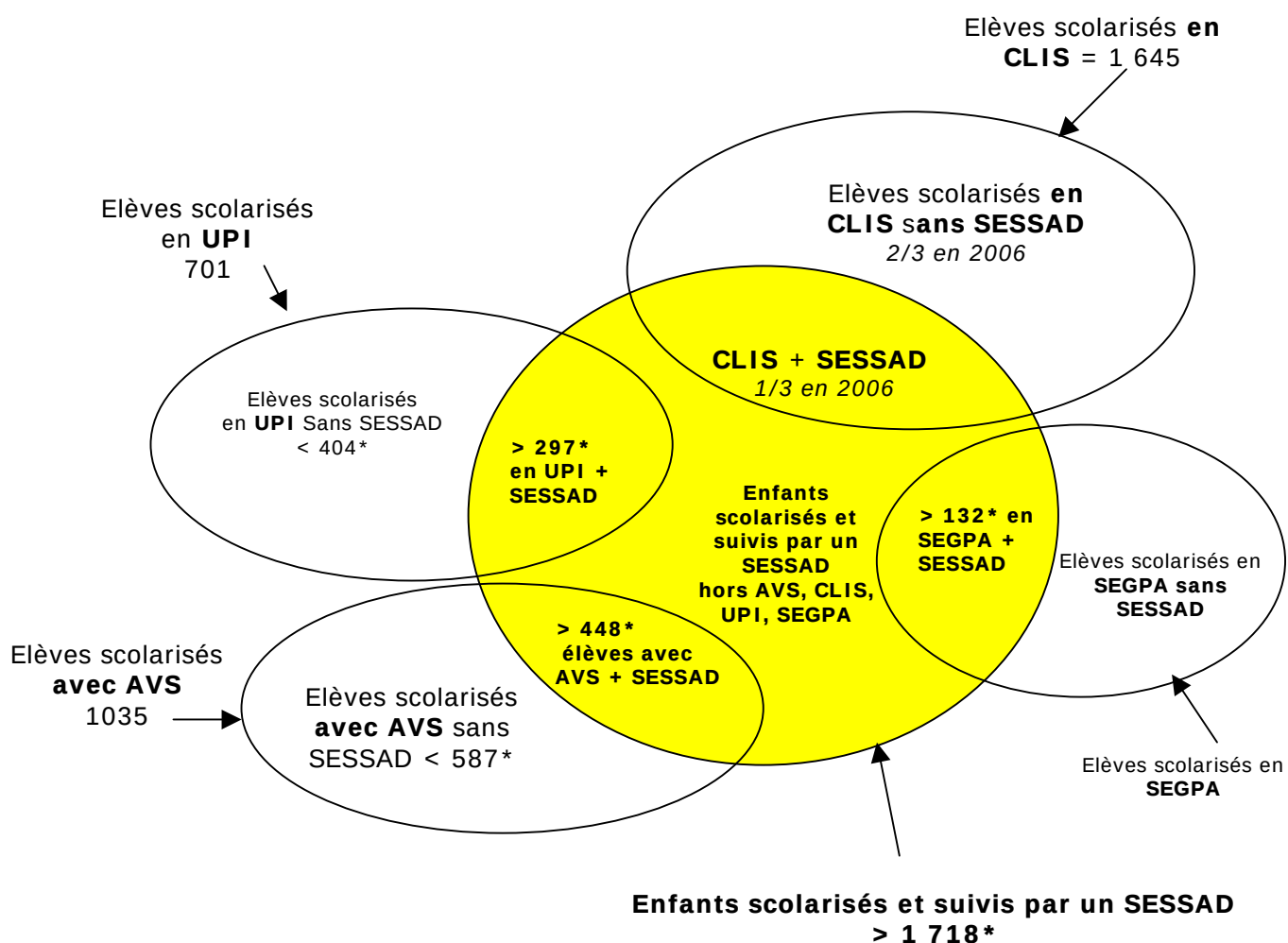
Au 31 décembre 2006 (Source : Enquête ES 06, DRASS/DREES)



Fin 2006, 1 908 élèves scolarisés et suivis par un SESSAD dont :

- 489 en CLIS
- 205 en UPI
- 132 en SEGPA

Au 31 décembre 2008 (Source : Enquête SESSAD / CREAI Bretagne)



*compte-tenu des non-répondants

Les SESSAD et les projets pré-professionnels¹²

De plus en plus de SESSAD sont confrontés à la question de la pré-professionnalisation :

« Confronté de plus en plus à population en question pré-professionnelle, l'éducateur spécialisé est missionné sur cet accompagnement des jeunes en collaboration avec les autres intervenants. Cet axe n'est par contre pas suffisant et nous devons le renforcer. Recherche de relais. » (SSEFIS 35)

« Cette réflexion vient de démarrer au sein de notre service car nous sommes confrontés pour la 1ère fois à la question du maintien d'un adolescent en cycle classique ou vers une formation professionnelle-apprentissage » (SESSAD autisme 29)

Les réponses proposées par les SESSAD sont variées, allant de l'accompagnement dans l'orientation à la proposition de stage en lien avec le plateau technique d'un IME. Certains SESSAD ont opté pour un poste d'éducateur technique spécialisé pour développer cet axe dans le projet de service.

- Accompagnement dans l'orientation

« Le public adolescent nécessite un accompagnement à l'orientation professionnelle par un travail avec les entreprises en lien avec les établissements scolaires. » (SESSAD ITEP, 29)

« Travail de recherche / établissements de formation. Développement de partenariats avec ESAT, SEGPA, IMPro, CAP Emploi. Rencontres de l'ensemble de l'équipe. Préparation des orientations (CIO) » (SESSAD DM, 22)

« Réflexion sur la réorganisation du pré-professionnel : ouvrir à tous les 14/16 ans en UPI, sous forme de cycles de découverte des métiers, des modules de formation, de mises en stage. » (SESSAD DI, 29)

« Démarche vis-à-vis des métiers, découverte, rencontres avec des artisans ; Travail mené par les éducatrices dans leurs interventions individuelles avec le jeune ; Inscription dans le groupe de réflexion mis en place par l'association régionale ; Réflexion sur la prise en compte de la vie affective de ces adolescents. » (SESSAD DI, 29)

« Lien avec un professionnel chargé des parcours professionnels des jeunes du SIFPRO de l'IME » (SESSAD DI, 29)

« Pour les enfants ressortissants de l'UPI (4ème et 3ème), les démarches d'orientation sont menées conjointement avec les enseignants et les familles » (SESSAD DI, 35)

« accompagnement spécifique autour de l'orientation » (SESSAD ITEP, 35)

« La réflexion sur l'orientation est menée dès la 4ème en partenariat avec le CIO de Rennes Sud. Des stages d'observation dans différents lycées professionnels sont organisés. » (SSEFIS 35)

« Aide à la réflexion auprès des parents pour le choix de l'orientation à plus long terme : UPI ou IME » (SESSAD DI 35)

« Diversifier au maximum les orientations en tenant compte de la déficience visuelle, Eviter les "filières", travail d'échanges réguliers psychologue et enseignants du centre r avec les COP de collèges et lycées » (SAAAIS 35)

« Travail en équipe sur ce sujet ; Formation des éducateurs sur ce thème ; Rencontre avec GRAFIC ; Accompagnement du jeune au CIO » (SESSAD autisme 35)

¹² Le SESSAD a-t-il une réflexion autour des projets pré-professionnels ? Si oui, précisez

« L'impasse ne peut pas être faite. Lien avec les familles, les écoles, les lieux de stage (établissements spécialisés, milieu ordinaire). » (SESSAD DI 56)

« Participation à l'élaboration des projets d'orientation ; Rencontre avec les partenaires du milieu pré-professionnels (GRAFIC, IMPro, UPI, lycée...) » (SESSAD DI 56)

« Préparer une sortie du collège pour un pré-apprentissage, un apprentissage, un lycée professionnel. Demandes GRAFIC, MEI... possible. » (SESSAD ITEP 56)

« L'équipe pose toujours la question du cursus à suivre lors d'une orientation ou d'une modification ou d'une continuité du cursus scolaire. Ex : SEGPA pour aller vers quoi, SIPFP ?, etc. »

- Accompagnement dans recherche de stage et pendant le stage

« Aide à la recherche de stage et à la mise en relation avec les organismes et établissements. » (SESSAD DM, 22)

« En fonction des situations de réflexion, soutien et accompagnement des stages en UPI ; Réflexion autour de l'orientation après la 4ème année UPI. » (SESSAD DI 35)

« En lien avec la famille, l'école, le jeune, nous participons à la recherche de lieux de stage et veillons à l'articulation : terrains de stage, école, famille. Parallèlement et selon les difficultés, nous pouvons proposer une RQTH afin que le jeune bénéficie de Grafic. Pour d'autres et selon l'âge, mise en place de stages en ESAT. Dans tous les cas, ce passage et cette réflexion se font avec la famille. » (SESSAD DI 35)

« Nous réfléchissons à ce sujet, car souvent les parents refusent une orientation en SIFPRO et donc nous organisons parfois des stages très courts dans le cadre des conventions Education Nationale. » (SESSAD DI, 29)

« Recherche et accompagnement de stage en partenariat avec l'établissement scolaire ; » (SESSAD ITEP, 35)

« Volonté de sensibiliser les jeunes sur le plan "professionnel" et de préparer les stages organisés par l'école (avec l'éducatrice) » (SESSAD DI, 35)

« Place du SESSAD dans l'accompagnement des stages UPI ; Mise en place d'un réseau élargi post-UPI (CFA...) » (SESSAD DI, 56)

- Utilisation de ressources d'un IME dans le cadre de stages

« Partenariat avec IME : utiliser le plateau technique, les ateliers professionnels pour des stages de jeunes accueillis en UPI. » (SESSAD DI, 22)

« Actuellement, coopération avec UPI 14-16 ans. Trois jeunes en ateliers techniques sur IME (plateau technique). » (SESSAD DI, 29)

« Incitation à l'organisation de stages techniques dans les ateliers de l'IME pour les jeunes suivis par le SESSAD en UPI » (SESSAD DI, IME)

- Intervention d'un éducateur technique spécialisé

« Souhait de développer une partie du service avec ETS » (SESSAD DI, 29)

« Actuellement, intervention d'un éducateur technique spécialisé auprès de 20 élèves d'UPI (14/16 ans) » (SESSAD DI, 29)

« Présence d'un éducateur technique spécialisé à mi-temps :

- observation et accompagnement du jeune par des ateliers SESSAD, stages entreprise en initiative collège, mais aussi SESSAD (convention) et IMPro de la région ;

- élaboration projet avec lien IMPro, parfois mise en place de scolarisation partagée ;

- lien avec la famille pour étayer le projet. » (SESSAD DI, 56)

- réflexion autour d'une extension vers un SESSAD « Pro » au-delà de 20 ans

« D'une part de créer des places de SESSAD "Pro", c'est-à-dire au-delà de notre agrément, de 20 à 23 ans. En effet, beaucoup de jeunes arrivent au terme de l'agrément du SESSAD et continuent leurs études avec des projets pré-professionnels (BTS...) et ont encore besoin de soins. » (SESSAD poly, 56)

- Suivi des jeunes « déscolarisés »

« Participation au groupe de travail de l'association régionale. Suivi CFA, MFR,... accompagnement de jeunes de plus de 16 ans « déscolarisés ». Travail en lien avec le service insertion de l'IME » (SESSAD DI 35)

VIII - RESULTATS PAR « PUBLIC »

*La réponse aux besoins :
évolution de l'équipement,
analyse de la sur-activité et des listes d'attente.*

L'analyse de l'équipement SESSAD au regard des besoins est déclinée par « public »¹³. Les données qui suivent sont une photographie au 31 décembre 2008, avec une mise en parallèle avec les données des études précédentes.

- SESSAD « Annexe XXIV » (déficience intellectuelle, TED)
- SESSAD TCC
- SESSAD Déficience motrice
- SESSAD polyhandicap
- SESSAD Déficience auditive dont TSL
- SESSAD Déficience visuelle
- Places SESSAD pour public « spécifique » : autisme/TED, TSA, TSL

¹³ Détail joint en annexe

Les SESSAD – « Annexe XXIV » (Déficience intellectuelle et TED)
(30 SESSAD ont répondu sur 35 recensés)

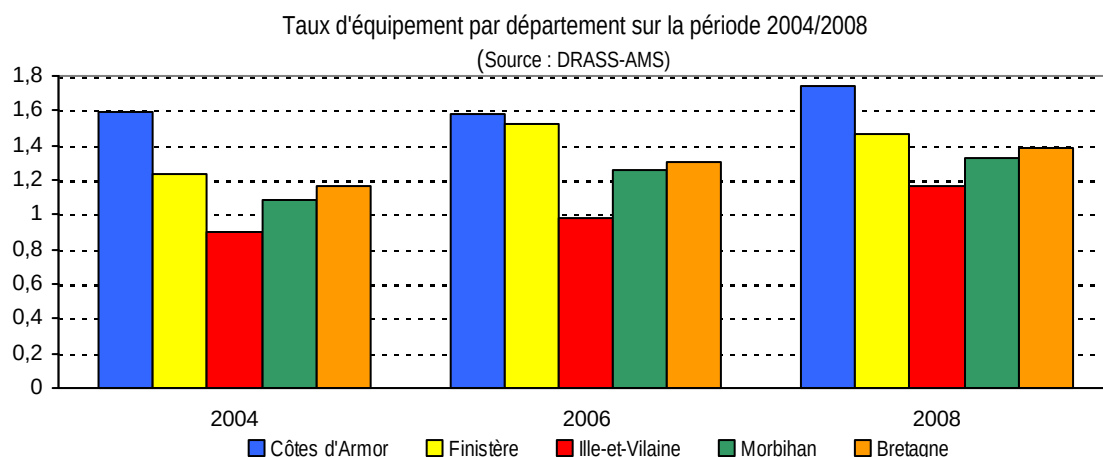
Evolution du nombre de places SESSAD « Annexe XXIV »

Au 31 décembre 2008, la Bretagne comptait 1 052 places¹⁴ en SESSAD « Annexe XXIV », soit une progression de 85 places en deux ans. Parmi ces 1 052 places, 74 places sont agréées pour enfants autistes ou TED.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de places financées	232	309	289	222	1 052
Taux d'équipement ¹⁵	1.74	1.46	1.16	1.33	1.38

Source : DRASS - AMS

Le taux d'équipement SESSAD Annexe XXIV est passé de 1.16 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans fin 2004 à 1.38 places fin 2008.



Le retard d'équipement en SESSAD pour déficients intellectuels de l'Ille-et-Vilaine par rapport aux autres départements bretons mis en avant dans le schéma départemental de l'enfance et de l'adolescence handicapées et inadaptées 2000/2005 est toujours d'actualité.

L'Ille-et-Vilaine se distingue par un double sous-équipement médico-social pour la prise en charge des déficients intellectuels : le retard d'équipement en SESSAD Déficience intellectuelle en Ille-et-Vilaine (1,16 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans pour une moyenne régionale de 1.38) n'est pas compensé par la capacité en IME (3,77 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans pour une moyenne régionale de 4,04).

A l'inverse, les Côtes-d'Armor, département où la psychiatrie infanto-juvénile est la moins développée, présente les taux d'équipement médico-sociaux (SESSAD-DI et IME) les plus élevés de Bretagne.

¹⁴ DRASS Bretagne /Service AMS

¹⁵ Taux d'équipement = nombre de places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

Taux d'équipement en IME au 31.12.08

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	608	893	941	636	3 078
Taux d'équipement (pour 1 000)	4.55	4.22	3.77	3.81	4.04

Source : DRASS - AMS

Taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile (pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus) au 01.01.08

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Lits d'hospitalisation complète	0.09	0.023	0.25	0.10	0.18
Equipement global (lits + places)	0.86	1.28	1.13	1.31	1.16

Source : STATISS 2009

En matière de scolarisation collective, l'Ille-et-Vilaine présente un retard d'équipement en CLIS.

Dispositifs de scolarisation collective en 2008/2009

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS I (troubles importants des fonctions cognitives)	28	51	36	30	145
Nb élèves dans ces CLIS I	300	496	412	348	1 546
Nb UPI (troubles importants des fonctions cognitives)	14	20	20	17	71
Nb élèves dans ces UPI	115	195	199	154	663

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes-

Situation au 31 décembre 2008 des demandes d'extension ou de création de SESSAD**Côtes-d'Armor :**

- SESSAD Aymara à St Brieuc : avis favorable pour une extension de 40 places, actuellement 24 places financées ;
- SESSAD Les Vallées à Dinan : avis favorable pour une extension à 42 places en 2005 financées ;
- SESSAD la Courte Echelle : avis favorable pour une extension de 24 places (financement en février 2009 de 5 places)
- SESSAD Alizés : avis favorable pour une extension de 10 places, non financées fin 2008
- SESSAD Interm'aide 22 : ouverture 10 places DI et 10 places TED au 1^{er} janvier 2009
- Programmation PRIAC 2009-2013 : au-delà des extensions de SESSAD programmées, notons la création en 2012 de 6 places TED autisme, pays Trégor-Goélo, de 3 à 19 ans

Finistère :

- SESSAD du Poher : demande d'extension de 5 places, pour un passage de 25 à 30 places autorisées ; 32 places financées au 31.12.2006
- SESSAD Mosaïque à Quimperlé : avis favorable pour une extension et changement d'agrément (vers TED et TSL), mais pas de financement
- SESSAD Championnet à Douarnenez : 25 places financées au 31.12.006 pour un avis favorable pour un agrément de 30 places
- SESSAD autisme CHU de Brest : 25 places financées au 31.12.2006
- Réorganisation du SESSAD Jean Perrin à Brest à l'occasion de la création du SESSAD L'Elorn au Relecq Kerhuon :

- SESSAD Jean Perrin à Brest : 55 places financées pour les 5-14 ans
- SESSAD L'Elorn au Relecq Kerhuon : 45 places financées
- Programmation PRIAC 2009-2013 : au-delà des extensions de SESSAD programmées, notons la création de places TED autisme sur le pays de Quimper (13 places en 2012 et 12 places en 2013) et la création de places pour troubles du langage et des apprentissages sur le département (6 places en 2011, 20 places en 2012 et 21 en 2013)

Ile-et-Vilaine :

- SESSAD Ajoncs d'Or de Montfort sur Meu : avis favorable pour l'extension de 15 à 25 places financée en avril 2007
- SESSAD Le Triskell à Rennes : avis favorable en 2007 pour une extension de 30 à 40 places, financée en septembre 2008
- SESSAD La Passagère à St Malo : 35 places financées au 31.12.2006 suite à l'avis favorable en 2005 pour l'extension de 30 à 35 places dont 5 places autisme). En 2008, 5 places supplémentaires par redéploiement de 4 places de l'IME (procédure simplifiée)
- SESSAD Mille Sabords du CHGR de Rennes : avis favorable du CROSMS en 2005 pour 30 places pour autistes, places financées
- SESSAD Le Bois Greffier de Bain de Bretagne : avis favorable à la demande d'extension de 15 à 20 places en 2006, financement en 2007
- SESSAD Entre Temps, Hallouvry : avis favorable pour une extension d'agrément avec mise en place d'une antenne sur le secteur de Janzé/Retiers. Passage de 14 à 30 places. 20 places financées fin 2008
- SESSAD Le Gacet : avis favorable pour une extension de 15 à 20 places. Modification d'agrément de la prise en charge de 14 à 14 ans,
- SESSAD la Baratière : avis favorable pour une extension de 5 places
- SESSAD de La Dussetière : Extension de 15 à 19 places
- Programmation PRIAC 2009-2013 : au-delà des extensions de SESSAD programmées, notons la création de 20 places SESSAD déficience intellectuelle (1^{ère} tranche : 10 places en 2009) sur le pays de St-Malo, de 16 places SESSAD dont 10 pour enfants handicapés moteurs et 6 polyhandicapés sur pays de Redon et Vilaine (8 places en 2010 et 2 places en 2011)

Morbihan :

- SESSAD Kerdiret à Lorient, SESSAD Les Bruyères à Ploermel et SESSAD Le Bois Liza à Vannes (création d'une antenne à Belle-Isle de 10 places) : En 2008, demande d'extension à 90 places dans le cadre du projet de SESSAD départemental. Suite à un CPOM, début d'extension 2010 (50 places / 5 ans du CPOM).
- SESSAD Geist 21 à Vannes : 37 places financées suite à l'avis favorable pour un agrément de 37 places)
- SESSAD ADPEP : avis favorable à la demande d'extension de 30 places avec création d'une antenne
- SESSAD du Gîte : avis favorable à la demande d'extension de 4 places en 2005 et de 21 places en 2006 ; en mai 2006, financement des 4 places supplémentaires

➔ Les enseignements de l'étude

SESSAD Annexe XXIV et les effectifs suivis au-delà des places financées

Sur la base des répondants, **29 jeunes sont accompagnés au-delà du nombre de places financées au 31 décembre 2008**, effectif en diminution par rapport aux années passées (52 au 31 décembre 2006, 87 au 31 décembre 2005, 57 en 2003 et 67 en 2002).

Situation au 31 décembre 2008

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	212	301*	279	195	987*
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	226	321	270	199	1 016
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	+ 14	+ 20	- 9**	+ 4	+ 29

* SESSAD L'Elorn : financement de places non pérennes

** ouverture SESSAD Trisomie 21 à St-Grégoire récente (- 13), en attente montée en charge

Situation au 31 décembre 2008 pour les SESSAD hors places TED

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	212	276	244	181	913
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	226	294	223	185	928
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	+ 14	+ 18	- 21	+ 4	+ 15

Situation au 31 décembre 2008 pour les SESSAD TED

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	0	25	35	14	74
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	0	27	47	14	88
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	0	+ 2	+ 12	0	+ 14

Situation au 31 décembre 2006

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	211	167*	204	178	760*
Nombre de jeunes pris en charge	227	184*	213	188	812*
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 16	+ 17	+ 9	+ 10	+ 52

* hors SESSAD de L'Elorn (dotation ponctuelle)

Situation au 31 décembre 2005

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	207	300	105	170	782
Nombre de jeunes pris en charge	232	337	126	174	869
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 25	+ 37	+ 21	+ 4	+ 87

Les enfants en attente de place en SESSAD « Annexe XXIV ».

Lors de la première enquête réalisée en 2003, 294 jeunes étaient inscrits en liste d'attente au 31 décembre 2002.

Un an plus tard, ils étaient 277 dans cette situation, alors même qu'un plus grand nombre de SESSAD avaient répondu à l'enquête, traduisant ainsi une baisse des effectifs en liste d'attente.

Au 31 décembre 2005, 259 jeunes étaient enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD (hors doublon), chiffre qui sous-estime la réalité des besoins, en raison des non-réponses de 7 SESSAD. Cette baisse apparente des effectifs de jeunes inscrits en liste d'attente est à relativiser du fait de l'absence de réponse de 7 SESSAD.

Au 31 décembre 2006, 352 jeunes étaient enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD (hors doublon). Parmi les 30 SESSAD ayant répondu à l'enquête (sur 35 concernés), 21 font état de jeunes inscrits sur liste d'attente.

Au 31 décembre 2008, 458 jeunes étaient enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD. En ne retenant que les situations pour lesquelles la date de contact avec la famille a été renseignée, cet effectif passe à 341 jeunes en liste d'attente. Parmi les 30 SESSAD ayant répondu à l'enquête (sur 35 concernés), 25 font état de jeunes inscrits sur liste d'attente.

L'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, départements ayant le taux d'équipement le plus bas, enregistrent plus de 100 jeunes chacun en liste d'attente pour un SESSAD déficience intellectuelle.

Bien qu'ayant le taux d'équipement le plus fort de Bretagne, les Côtes-d'Armor enregistre un nombre non négligeable de jeunes en liste d'attente.

SESSAD Annexe XXIV hors les 2 SESSAD autisme / TED

Base : effectif en liste d'attente avec ou sans date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	71	73	151	158	458

SESSAD Annexe XXIV hors les 2 SESSAD autisme / TED

Base : effectif en liste d'attente avec date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	70	69	111	91	341

Des enfants ou adolescents peuvent être inscrits sur la liste d'attente de plusieurs SESSAD. Le système d'identification des jeunes inscrits sur ces listes (mois et année de naissance, initiales de l'enfant, département de domiciliation, etc.) a permis d'identifier les doublons afin de ne pas sur-estimer les situations d'attente.

Les accompagnements « par défaut »

Un seul SESSAD relatif à la déficience intellectuelle ayant répondu à l'enquête mentionne avoir suivi au 31 décembre 2008 un jeune âgé de 20 ans et plus.

Par contre, 7 SESSAD signalent accompagner « par défaut » **21 jeunes** (contre 30 jeunes répartis entre 14 SESSAD en 2006, 17 jeunes en 2005, 41 en 2003 et 47 en 2002) pour lesquels une réorientation vers un autre agrément est demandée. Ces jeunes représentent **2 % des jeunes suivis par les SESSAD**.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes accompagnés « par défaut »	8	5	3	5	21

Evolution du nombre de places financées en SESSAD-ITEP

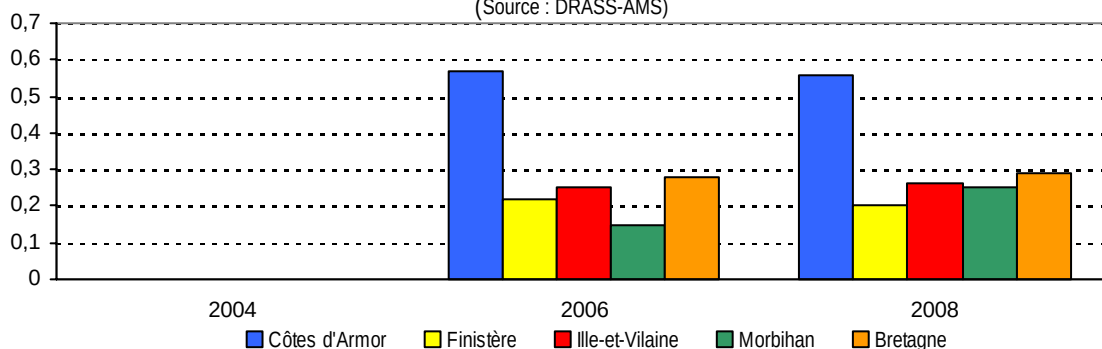
Au 31 décembre 2008, le dispositif SESSAD comprenait 224 places pour « TCC », soit une augmentation de 16 places en 2 ans (228 au 31.12.08).
Le taux d'équipement est de 0.29 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	75	42	65	42	224
Taux d'équipement	0.56	0.20	0.26	0.25	0.29

Source : DRASS-AMS

Taux d'équipement par département sur la période 2004/2008

(Source : DRASS-AMS)



L'augmentation des places en SESSAD TCC a concerné essentiellement le Morbihan, dont le taux d'équipe se rapproche ainsi de la moyenne régionale.

Côtes d'Armor

- SESSAD Kerborieux : 45 places financées au 31.12.2005 contre 35 au 31.12.2005

Finistère

- Le SESSAD du Centre Marguerite Le Maître de Quimper a reçu un avis favorable du CROSMS en 2005 pour une extension de 10 à 20 places et une modification de son agrément pour une prise en charge de jeunes de 2 à 20 ans.
- SESSAD Institut Jean-Louis Etienne : avis favorable du CROSMS pour une demande d'extension de 16 à 24 places, non financée au 31.12.08

Ille-et-Vilaine

- SESSAD Les Rivières : Avis favorable pour une extension à 8 enfants supplémentaires et de l'âge de l'enfant à 18 ans
- SESSAD Les Rochers : Avis favorable pour une extension : toujours pas mis en place et non prévu pour rentrée 2009.

Morbihan

- SESSAD le Quengo à Locminé : demande d'extension en 2006 de 10 places (passage de 10 à 20) financée en 2009
- SESSAD La Bouselaie : avis favorable pour une extension à 24 places, SESSAD ITEP 10-20 ans : 18 places en septembre 2008 et 24 places à partir du 01/01/09
- SESSAD du Scorff : 13 places financées au 31.12.2006 suite à l'avis favorable pour une extension de 8 places sur le bassin de Lorient dédiées aux troubles du comportement et de la personnalité du SESSAD DI.

Taux d'équipement en ITEP au 31.12.08

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées ITEP	45	185*	208	76	514
Taux d'équipement (pour 1000)	0.34	0.87	0.83	0.46	0.67

Source : DRASS-AMS

* inclus l'ITEP de Châteaulin qui accueille des enfants souffrant de troubles épileptiques invalidants.

Les Côtes-d'Armor présente le taux d'équipement SESSAD-ITEP le plus fort de Bretagne mais un des plus faible en établissement ITEP. Rappelons également qu'il s'agit du département où la psychiatrie infanto-juvénile est le moins développée.

Taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile (pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus) au 01.01.08

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Lits d'hospitalisation complète	0.09	0.023	0.25	0.10	0.18
Equipement global (lits + places)	0.86	1.28	1.13	1.31	1.16

Source : STATISS 2009

➔ Les enseignements de l'étude

Les SESSAD-ITEP et effectifs suivis au-delà des places financées

L'étude auprès des SESSAD ayant répondu recense **13 jeunes accompagnés au-delà des places financées** fin 2008, contre 19 jeunes fin 2006.

Situation au 31 décembre 2008

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	35	24	52	42	153
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	44	27	52	43	166
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	+ 9	+ 3	0	+ 1	+ 13

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	34	8	25	31	98
Nombre de jeunes pris en charge	44	10	25	38	117
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 10	+2	0	+ 7	+ 19

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	30	8	9	10	57
Nombre de jeunes pris en charge	37	8	9	10	64
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+7	0	0	0	+7

Les enfants en attente de place en SESSAD-ITEP

Les 9 SESSAD-ITEP ayant répondu à l'étude mentionnent des jeunes inscrits sur leur liste d'attente.

Au 31 décembre 2008, 136 jeunes sont enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD-ITEP, soit une moyenne de 15 jeunes par SESSAD. Cet effectif sous-estime la réalité compte-tenu des non-réponses.

L'effectif en liste d'attente semble progresser : 54 fin 2006, effectif sous-estimé compte-tenu des non-répondants, soit près de 8 jeunes par SESSAD.

Base : effectif en liste d'attente avec ou sans date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	26	23	72	15	136

En ne retenant que les situations pour lesquelles la date de contact avec la famille a été renseignée, cet effectif passe à 76 jeunes en liste d'attente.

Base : effectif en liste d'attente avec date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	19	23	29	5	76

Les prises en charge « par défaut »

Parmi les jeunes présents au 31 décembre 2008 dans un SESSAD-ITEP, 5 sont âgés de 20 ans ou plus.

Parmi les répondants, deux SESSAD signalent accompagner chacun un jeune, soit **deux jeunes** pour lesquels une réorientation a été demandée.

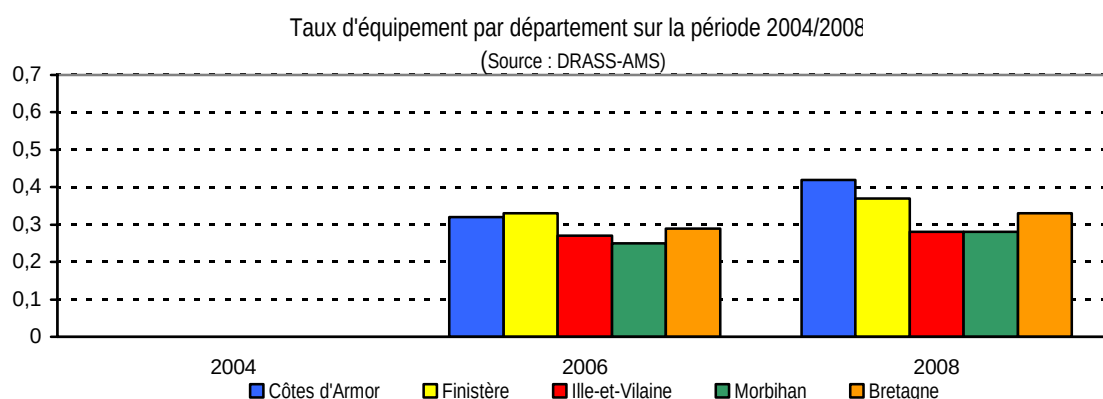
Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2008, les SESSAD de Bretagne proposent **250 places** au titre de la déficience motrice, soit une augmentation de 29 places en 2 ans (221 places au 31.12.06).

Entre fin 2006 et fin 2008, le taux d'équipement est passé de 0.29 à 0.33 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	56	78	69	47	250
Taux d'équipement	0.42	0.37	0.28	0.28	0.33

Source : DRASS-AMS



Le Morbihan avait rattrapé son retard en 2004 :

- avec l'ouverture d'un SESSAD APF à Vannes, mais reste le département breton ayant le taux d'équipement en SESSAD déficience motrice le plus faible
- et parallèlement avec l'ouverture en septembre 2004 de l'IEM de Kerpape.

Côtes-d'Armor

- Le SESSAD - CRF Trestel : 15 places financées au 31.12.2006 et avis favorable pour une extension à 30 places, financée à hauteur de 28 places
- SESSAD du CHM de Plérin : avis favorable pour 5 places SSAD 24ter polyhandicap et demande extension 9 places SESSAD 24 bis. Places financées en juin 2008.

Finistère

- Le SESSAD de Perharidy : 15 places financées au 31.12.2008,

Ille-et-Vilaine

- SESSAD APF de Redon : avis favorable en 2006 pour une demande de création d'un SESSAD de 18 places (12 places pour handicap moteur et 6 places pour polyhandicap)
- SESSAD Henri Matisse : L'augmentation de places, 27 puis 30, puis 32, puis 35, s'est faite sans passage en CROSMs

Morbihan

- SESSAD A DENN ASKELL : 21 places financées suite à l'avis favorable à la demande d'extension de 6 places, financement accordé en septembre 2005.

- SESSAD APF de Vannes : 26 places financées depuis septembre 2008 pour un avis favorable à la demande de création d'un SESSAD de 35 places.

En agrégeant les places SESSAD aux places en établissements (IEM), les taux d'équipement départementaux sont relativement homogènes d'un département à l'autre.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées en IEM	40	79	78	50	247
Taux d'équipement IEM (pour 1000)	0.30	0.37	0.31	0.30	0.32
Taux d'équipement IEM + SESSAD Déficience motrice (pour 1000)	0.72	0.74	0.59	0.58	0.65

Source : DRASS-AMS

Il serait intéressant de pouvoir compléter cette analyse par les données relatives à l'équipement sanitaire (centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle).

En matière de dispositif de scolarisation collective, seul le Finistère et dans une moindre mesure l'Ille-et-Vilaine proposent des CLIS Déficience Motrice. Les UPI Déficience motrice sont rares en Bretagne : 2 sont enregistrées en Ille-et-Vilaine à la rentrée 2008.

Dispositifs de scolarisation collective en 2008/2009	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 4 (Déficience motrice)	0	6	1	0	7
Nb élèves CLIS 4	0	52	11	0	63
Nb UPI Déficience motrice	0	0	2	0	2
Nb élèves UPI Déficience motrice	0	0	19	0	19

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes

➔ Les enseignements de l'étude

SESSAD Déficience motrice et effectifs accompagnés au-delà des places financées

Fin 2008, **7 jeunes** étaient accompagnés par les SESSAD Déficience motrice au-delà des places financées, contre 4 jeunes fin 2006 et 9 fin 2005.

Situation au 31 décembre 2008

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	67	78	69	47	261
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	70	78	70	50	268
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 3	0	+ 1	+3	+ 7

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	52	71	69	41	233
Nombre de jeunes pris en charge	53	71	69	44	237
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+1	0	0	+3	+4

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	43	71	62	41	217
Nombre de jeunes pris en charge	51	71	62	42	226
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+8	-	-	+1	+ 9

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience motrice

128 jeunes sont enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD, effectif en hausse par rapport à celui enregistré fin 2006 (109), fin 2005 (68).

Base : effectif en liste d'attente avec ou sans date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	58	17	42	11	128

En ne retenant que les situations pour lesquelles la date de contact avec la famille a été renseignée, cet effectif passe à 83 jeunes en liste d'attente.

Base : effectif en liste d'attente avec date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	46	17	14	6	83

Près d'un jeune sur deux inscrit en liste d'attente d'un SESSAD Déficience motrice est enregistré par un SESSAD costarmoricaïn, ce qui peut s'expliquer pour partie par :

- une meilleure couverture des besoins par le maillage du département des Côtes-d'Armor, avec notamment une antenne à Loudéac par le SESSAD de Plérin. La précédente enquête précisait que des orientations d'accompagnement de jeunes domiciliés sur la zone de recrutement de Loudéac ont été enregistrées suite à l'ouverture de cette antenne, ce qui a fait croître l'effectif en liste d'attente,
- un travail de partenariat sur ce département entre CAMSP, SESSAD moteurs et Education Nationale du département qui favorise, dans le cadre d'une prise en charge précoce, le relais entre les deux services dès les premières années de scolarisation de l'enfant en maternelle,
- le fait que ces deux SESSAD, déjà anciens, rattachés à un centre de rééducation fonctionnelle font partie d'un panel de réponses, ce qui augmente leur lisibilité,
- les pratiques de notification de la MDPH des Côtes-d'Armor qui privilégie la réponse en adéquation aux besoins repérés à une réponse plus immédiate et partielle, pratique observée dans le Morbihan par des professionnels de l'Association des SESSAD de Bretagne.

Les accompagnements « par défaut »

Aucun SESSAD ayant répondu à l'enquête ne prend en charge de jeunes âgés de 20 ans ou plus.

Seul un SESSAD signale prendre en charge un jeune en attente d'une place en établissement médico-social.

SESSAD - Polyhandicap (3 SESSAD sur 4 concernés ont répondu)

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2008, la Bretagne compte **21 places** en SESSAD dédiées au polyhandicap, soit une augmentation de 6 places par rapport à fin 2006. Cette augmentation résulte de la création de 5 places pour polyhandicap dans les Côtes-d'Armor.

Le taux d'équipement est de 0,03 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places installées	5	0	0	16	21
Taux d'équipement	0.04	0	0	0.10	0.03

Source : DRASS -AMS

Côtes-d'Armor

Le SESSAD du CHM de Périn a obtenu en 2005 un avis favorable pour la création de 5 places pour polyhandicapés, places financées.

Ille-et-Vilaine

Le SESSAD APF de Redon a reçu un avis favorable en 2006 pour une demande de création d'un SESSAD de 18 places (12 places pour handicap moteur et 6 places pour polyhandicap)

Morbihan

SESSAD A DENN ASKELL : avis favorable pour une extension de 2 places, financées en décembre 2007

Le SESSAD Les Enfants de Kervihan a un double agrément (24 et 24 ter) sans que les places soient affectées par agrément. Ces places ont été intégralement comptabilisées parmi les places pour polyhandicap pour être compatibles avec les données DRASS.

Le Morbihan enregistre également le taux d'équipement en établissements pour polyhandicapés le plus fort des départements bretons.

Etablissement pour polyhandicap au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	71	73	89	94	327
Taux d'équipement	0.53	0.34	0.36	0.56	0.43

Source : DRASS-AMS

➡ Les enseignements de l'étude

Au 31 décembre 2008, 2 SESSAD ont un jeune en moins dans leur activité par rapport à leur capacité et un SESSAD suit 2 jeunes au-delà de ses places financées, ce qui s'équilibre.

Les jeunes en attente d'une place en SESSAD pour polyhandicap

Parmi les 3 SESSAD pour polyhandicapés ayant répondu à l'étude, deux mentionnent des jeunes inscrits sur leur liste d'attente, soit **3 jeunes** au total.

Les accompagnements « par défaut »

Aucun des deux SESSAD ayant répondu à l'enquête ne prend en charge des jeunes âgés de 20 ans ou plus.

Aucun des SESSAD n'a déclaré suivre des jeunes en attente d'une place en établissement médico-social.

SESSAD -Déficience auditive (6 SESSAD sur 6 concernés ont répondu)

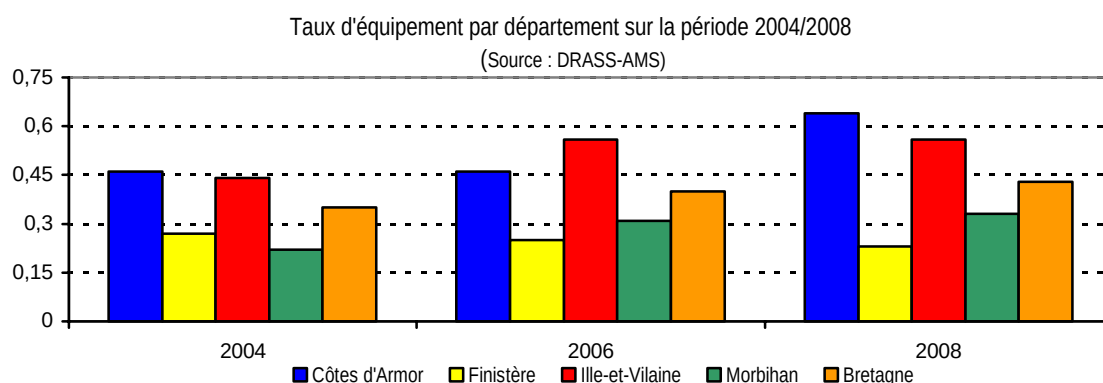
Evolution du nombre de places financées en SESSAD

329 places en SESSAD Déficience auditive sont recensées au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 34 places en 2 ans (295 places fin 2006). Parmi ces 329 places, **60 sont dédiées aux TSL** (troubles spécifiques du langage)¹⁶. Le taux d'équipement est de 0,43 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places installées	85	49	140	55	329
Taux d'équipement	0.64	0.23	0.56	0.33	0.43

Source : DRASS-AMS

Rappelons que les SESSAD Déficience auditive ont un recrutement régional, voir national.



Côtes d'Armor

Le SSEFIS du Centre Jacques CARTIER a reçu un avis favorable en juillet 2004 pour la modification de l'agrément : extension du SSEFIS prise en charge de la déficience auditive et troubles spécifiques du langage (TSL).

Finistère

Le SAFEP/SSEFIS AFDA : 8 places en SAFEP et 44 en SSEFIS au 31.12.2006, (52 places) pour un avis favorable du CROSMS en 2005 à la demande modification de son agrément : extension de 8 à 14 places pour le SAFEP et de 44 à 54 places pour le SSEFIS et, diminution de 18 à 12 places pour la SEES. CPOM octobre 2008, places agréées 49, et financées 49 ; suppression SAFEP AFDA au bénéfice d'un CAMSP

Ille-et-Vilaine

- Le SSEFIS Kerveiza à Rennes a reçu un avis favorable en 2006 à sa demande d'extension de 20 places pour l'accueil et la prise en charge de jeunes présentant des TSL, mais financement de 10 places.
- SSEFIS Paul Cézanne : modification agrément avec ouverture sur les TSL et extension de 30 à 60 places et 60 à 70 places

¹⁶ SSEFIS J Cartier (50 places autorisées et financées), SSEFIS Kerveiza (20 places autorisées mais 10 financées) et SSEFIS Paul Cézanne (nombre de places non déterminées)

Une partie des places de SAFEP déficience auditive a fermé au bénéfice d'ouverture de CAMSP spécialisé dans la déficience auditive :

- la substitution d'un CAMSP à vocation départementale de 25 places spécialisé dans la déficience auditive (0-6 ans) au SAFEP de Brech (Gabriel DESHAYES) permet d'élargir sensiblement la mission de prévention, de mieux identifier et mieux évaluer les besoins de l'enfant sourd en effectuant une prise en charge globale et spécifique.
- de même, le SAFEP Kerveiza (13 places) à Rennes a été remplacé par un CAMSP (13 places), le SAFEP Paul Cézanne à Fougères (8 places) par le CAMSP Farandole,
- le SAFEP du Centre Jacques Cartier à Saint-Brieuc (20 places) par le CAMSP (20 places).
- Et plus récemment, le SAFEP AFDA dans le Finistère a été remplacé par un CAMSP.

Le Finistère cumule un retard d'équipement en SESSAD et en établissements pour déficience auditive.

Etablissement pour déficients auditifs Au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	80	12	155	70	317
Taux d'équipement (pour 1000)	0.60	0.06	0.62	0.42	0.42

Source : DRASS-AMS

Etablissement et SESSAD pour déficience auditive au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	165	61	295	126	646
Taux d'équipement (pour 1000)	1.24	0.29	1.18	0.75	0.85

Source : DRASS-AMS

Seul le Finistère proposait à la rentrée 2008 des CLIS Déficience auditive et l'Ille-et-Vilaine une UPI :

Dispositifs de scolarisation collective en 2008/2009	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 2 (Déficience auditive)	0	2	0	0	2
Nb d'élèves CLIS 2	0	15	0	0	15
Nb UPI Déficience auditive	0	0	1	0	1
Nb d'élèves UPI Déficience auditive	0	0	11	0	11

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes

➡ Les enseignements de l'étude

L'étude auprès des SESSAD recense 325 enfants et adolescents accompagnés fin 2008 par les SESSAD Déficience auditive de Bretagne, soit **un « sous-effectif » de 4 jeunes** par rapport aux 329 places financées.

Situation au 31 décembre 2008

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	85	49	140	55	329
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	90	49	131	55	325
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	+ 5	0	- 9	0	-4

Il convient de rester prudent quant à la lecture de ces indicateurs du fait de la diversité des prises en charge proposées. L'écart entre le nombre de jeunes

accompagnés et le nombre de places financées ne tient pas compte des réalités d'accompagnement très différentes selon les SSEFIS.

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	60	52	130	55	297
Nombre de jeunes pris en charge	72	52	116	58	298
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+12	0	- 14	+ 3	+ 1

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	60	52	57	50	219
Nombre de jeunes pris en charge	64	52	57	56	229
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 4	0	0	+ 6	+ 10

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience auditive

80 jeunes sont enregistrés sur la liste d'attente (37 fin 2006, 17 fin 2005, 5 fin 2003 et 3 fin 02) :

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	21	20	39	0	80

En ne retenant que les situations pour lesquelles la date de contact avec la famille a été renseignée, cet effectif passe à 69 jeunes en liste d'attente.

Base : date contact famille renseignée	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	21	16	32	0	69

L'augmentation des effectifs en liste d'attente peut s'expliquer pour partie par la reconnaissance des troubles sévères du langage (TSL).

Les accompagnements « par défaut »

Parmi les jeunes présents fin 2008 en SSEFIS, 4 sont âgés de 20 ans ou plus.

Aucun SESSAD ne signale la prise en charge de jeunes en attente d'une place en établissement médico-social.

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Fin 2008, **186 places** de SESSAD s'adressaient aux jeunes déficients visuels, soit 18 places supplémentaires par rapport à la fin 2006 (168 places au 31.12.08).
Le taux d'équipement est donc **0,24 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places	46	60	40	40	186
Taux d'équipement 2008	0.34	0.28	0.16	0.24	0.24

Source : DRASS-AMS

Côtes-d'Armor

- SAA AIS La Villeneuve Ste Odile : avis favorable en 2006 pour une demande d'extension de 10 à 18 places.
- La création d'un SAFEP sur les Côtes d'Armor vient compléter les dispositifs de prise en charge précoce jusque là assurée par le seul SAFEP du Morbihan (5 places à Auray).
- SAA AIS ADPEP : avis favorable pour une demande d'extension de 20 à 25 places déposée en 2008, en attente de financement.

Finistère

- SAA AIS de l'IPIDV à Brest : 56 places financées suite à l'avis favorable à la demande d'extension de 12 places (passage de 44 à 56 places),
- SAFEP de l'IPIDV à Brest : 4 places financées.

Ille-et-Vilaine

- SAA AIS Centre Angèle Vannier (CESDVA) : Avis favorable pour une demande d'extension du SAA AIS et une demande de création d'un SAFEP. Places programmées au PRIAC en 2011 et 2012.

Morbihan

- Le SAFEP/SAA AIS Gabriel Deshayes : 35 places financées au 31.12.2005 (contre 25 au 31.12.2003)
- Programmation PRIAC 2009-2013 : au-delà des extensions de SESSAD programmées, notons la création de 5 places pour déficients visuels en 2010 (SESSAD avec prise en charge collective avec un enseignant dédié dans une école du milieu ordinaire (CLIS))

Etablissement pour déficients visuels au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	28	6	30	0	64
Taux d'équipement (pour 1000)	0.41	0.03	0.12	0	0.08

Source : DRASS-AMS

La prise en charge médico-sociale de la déficience visuelle est particulièrement développée dans les Côtes-d'Armor avec 0.7 place pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, tandis que l'offre d'accompagnement dans les autres départements se situe entre 0.2 et 0.3 place pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Etablissement et SESSAD pour déficience visuelle au 31.12.2008	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	74	66	70	40	250
Taux d'équipement (pour 1000)	0.55	0.31	0.28	0.24	0.33

Source : DRASS-AMS

Scolarisation collective en 2004/2005	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 3 (Déficience visuelle)	1	2	0	0	3
Nb élèves CLIS 3	6	15	0	0	21
Nb UPI Déficience visuelle	0	0	1	0	1
Nb élèves UPI Déficience visuelle	0	0	8	0	8

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes

➡ **Les enseignements de l'étude**

Les SESSAD Déficience visuelle et les effectifs suivis au-delà des places financées

Les SESSAD ayant répondu sont concernés par **18 jeunes** suivis au-delà des places financées (contre 12 fin 2006).

Situation au 31 décembre 2008

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées au 31.12.08	52	60	60	40	212
Nombre de jeunes présents au 31.12.08	58	61	71	40	230
Ecart nb jeunes présents/nb places financées	+ 6	+ 1	+ 11	0	+ 18

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	28	60	60	35	183
Nombre de jeunes pris en charge	30	60	70	35	195
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 2	0	+ 10	0	+ 12

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	13	60	-	35	108
Nombre de jeunes pris en charge	14	64	-	36	114
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 1	+ 4	-	+1	+6

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience visuelle

22 jeunes sont enregistrés en liste d'attente (13 fin 2006, 17 afin 2005, 14 fin 2003 et 7 afin 2002) :

Base : effectif en liste d'attente avec ou sans date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	0	20	0	2	22

En ne retenant que les situations pour lesquelles la date de contact avec la famille a été renseignée, cet effectif passe à 15 jeunes en liste d'attente.

Base : effectif en liste d'attente avec date de contact avec la famille	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente	0	13	0	2	15

Les accompagnements « par défaut »

Parmi les jeunes présents fin 2008 en SAAAIS, **8 sont âgés de 20 ans ou plus** (Amendement CRETON).

Aucun SESSAD ne mentionne accompagner un jeune « par défaut », c'est-à-dire en attente d'une place en établissement médico-social.

**Les places SESSAD pour public « spécifique » :
Autisme / TED ; TSA ; TSL**

Ces dernières années, l'offre SESSAD s'est diversifiée en direction de populations « spécifiques ».

→ Les enfants autistes ou TED (troubles envahissants du développement) suivis par un SESSAD

Fin 2008, 4 SESSAD disposent de **74 places agréées** pour des jeunes autistes ou TED :

- SESSAD Autisme du CHU de Brest (29) : 25 places
- SESSAD Mille Sabords à Rennes (35) : 30 places
- SESSAD La Passagère à St Malo (35) : 5 places
- SESSAD Kerdiret à Ploemeur (56) : 14 places
- (ouverture 1^{er} janvier 2009 : 10 places au SESSAD Interm'aide 22, à St-Brieuc (22))

Ces 74 places dédiées autisme/TED représentent **3,6 %** des places de SESSAD en Bretagne.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Places agréées autisme / TED au 31.12.08		25	35	14	74
Jeunes présents au 31.12.08 autistes ou TED dans ces SESSAD		27	47	14	88
Ecart nb jeunes présents/nb places financées		+ 2	+ 12	0	+ 14

88 enfants autistes ou TED étaient suivis fin 2008 par un des 4 SESSAD ayant des places agréées pour ce public, soit 14 jeunes suivis au-delà des places agréées pour ce public.

7 jeunes étaient inscrits en liste d'attente sur les 2 SESSAD autisme/TED.

Toutefois, des SESSAD sans place dédiée à l'autisme ou TED accompagnent ce public. Ainsi, ce sont plus de 140 jeunes autistes ou TED qui étaient accompagnés fin 2008 par les SESSAD ayant répondu à l'enquête :

au 31.12.08 base : SESSAD ayant répondu à l'enquête	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de SESSAD concernés par des jeunes autistes ou TED	0	6	5	4	15
Jeunes présents autistes ou TED	0	66	54	22	142

→ Les enfants présentant des troubles sévères des apprentissages (TSA) suivis par un SESSAD

Les troubles spécifiques d'apprentissage du langage oral et écrit (dysphasies, dyslexies)¹⁷ sont à situer dans l'ensemble plus vaste des troubles spécifiques des apprentissages. On estime à environ 4 % à 6 % les enfants d'une classe d'âge concernés par ces troubles pris dans leur ensemble, dont moins de 1 % présentent une déficience sévère.

Un seul SESSAD déclare des places agréées TSA (Troubles sévères des apprentissages) : le SESSAD A Denn Askell déclare 5 places financées pour 8 places autorisées. 5 jeunes avec TSA étaient présents au 31 décembre 2008 dans ce SESSAD.

Toutefois, 6 autres SESSAD déclarent accompagner 52 jeunes TSA :

au 31.12.08 base : SESSAD ayant répondu à l'enquête	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de SESSAD concernés par des TSA	1	3	1	4	9
Jeunes présents TSA	15	19	3	15	52

→ Les enfants présentant des troubles spécifiques du langage (TSL) suivis par un SESSAD

3 SSEFIS déclarent avoir des places agréées TSL :

Au 31.12.08	Places autorisées	Places financées	Jeunes TSL Présents
SSEFIS J Cartier	50	50	50
SSEFIS Paul Cézanne	indéterminée	indéterminée	26
SSEFIS Kerveiza	20	10	12

Toutefois, 4 autres SESSAD déclarent suivre des jeunes TSL fin 2008 :

au 31.12.08 base : SESSAD ayant répondu à l'enquête	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de SESSAD concernés par des TSL	1	2	2	2	7
Jeunes présents TSL	50	7	38	3	98

→ Diagnostic, démarche MDPH, partenariats spécifiques pour ces enfants

Pour ces enfants, le diagnostic est posé par :

- avant l'admission au SESSAD (1)
- par le médecin pédopsychiatre/psychiatre du SESSAD (1)
- Troubles des apprentissages repérés en équipe éducative (1)
- par le centre de ressources autisme, service Lemonnier (8)
- les centres de référence du Langage (Rennes, Brest et Nantes) (2)

¹⁷ Circulaire n° DGS/SD6D/MEN n° 2002-68 du 4 février 2002 relative à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit

- le pédopsychiatre du SESSAD ou un confrère dans la sphère médicale à qui il a fait appel concernant une spécificité (2)
- par un pédopsychiatre de l'intersecteur hospitalier (2)
- par un psychiatre, pédo-psychiatre (sans précision) (7)
- par un neuropédiatre, sans précision (2)
- des bilans neuro-psychologiques (neuro-pédiatrie de Lorient et consultations spécialisées de Kerpape, Centre Gabriel Deshayes) (1)
- par un CMP (2)
- par le CAMSP (1)
- par un CMPP (1)
- le médecin scolaire (1)
- centre de rééducation de Trestel : Bilans réalisés au médecins, ergothérapeute, neuropsychologue, psychomotricité, orthophonie (1)
- orthophoniste (2)
- ORL (1)
- Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA) (1)

Acteurs ayant prescrit/ proposé aux parents la démarche auprès de la MDPH pour une notification SESSAD :

- enseignants référents, référents scolaires, équipe de suivi de scolarisation ou enseignants, la démarche part du PPS, école, les acteurs de l'Education Nationale, école (sans précision) (21)
- Psychologue scolaire, médecin scolaire (3)
- CAMSP (6)
- Médecin, spécialiste en libéral (5)
- Orthophoniste (2)
- Pédopsychiatres (1)
- CMP (3)
- L'intersecteur de pédopsychiatrie (1)
- la consultation multidisciplinaire du centre hospitalier (1)
- le CHU de Brest (1)
- Des professionnels médicaux ou paramédicaux (1)
- CHBA (1)
- consultations spécialisées Kerpape (1)
- centre de référence (1)
- les travailleurs sociaux, services sociaux (2)
- Le SESSAD (4)
- Des associations de parents (1)

20 SESSAD déclarent avoir des partenaires spécifiques pour l'accompagnement de cette population et 12 déclarent ne pas en avoir.

Les partenariats cités sont alors :

- Inter-secteur de psychiatrie, CMP (6) : « *Complémentarité pour certains enfants avec un CMP (secteur pédo-psychiatrique concerné)* » ; « *Le CMPI avec mise en place de convention* »
- CMPP (4)
- Centre de diagnostic (1)
- Education Nationale : enseignants référents (2), psychologues scolaires (1)
- GRAFIC (3)
- le Réseau Arc-en-ciel (2)
- CAMSP (1)
- Orthophoniste libéral (1)
- centre de référence du langage (1)
- Centre de ressources (2)
- pédo-psychiatre, psychiatre (4)
- SESSAD TED, IME accueillant des enfants porteurs de TED (1)
- autres SSEFIS du Grand Ouest (1)
- URAPEDA, associations de parents (UNAPEDA, Association de Parents de TSL) (1)
- Maison des ados (1)
- UHEA (1)
- Hôpital pour suivi dyspraxie (1)
- Début de création d'une plate-forme de diagnostic et de suivi pour enfants et adolescents dys associant différents prestations médico-sociales et sanitaires du Morbihan (1)

Un SESSAD mentionne ne pas avoir de partenariat spécifique et observe que « le réseau auprès de cette population est certes identifié mais ne travaille pas ensemble. Les coopérations sont parcellaires (entre les libéraux, les services spécialisés et l'Education Nationale) ».

Annexes

Annexe 1 : répartition par âge

	DI	TED*	TCC	Déficiência motrice	Polyhandicap	TSA	Déficiência auditive	Déficiência visuelle	Total
<i>Effectif présent</i>	952	64	166	268	19	5	325	230	2029
< 6 ans	85	5	0	31	10		3	33	167
6 à 11	479	38	42	142	9	3	159	90	962
12 à 15	343	19	86	63		2	112	64	689
16 à 17	35	2	23	19			35	14	128
18 à 19	9	0	10	13			12	21	65
20 et +	1	0	5	0			4	8	18

*Les 2 SESSAD autisme/TED (Brest et Rennes) ont été traités à part ; tandis que les places autisme/TED des SESSAD La Passagère et Kerdiret ont été intégrées aux SESSAD DI

Répartition pour les SESSAD DI

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Effectif présent</i>	226	294	233	199	952
< 6 ans	23	25	9	28	85
6 à 11	131	127	117	104	479
12 à 15	59	130	94	60	343
16 à 17	7	10	12	6	35
18 à 19	5	2	1	1	9
20 et +	1	0	0		1

Répartition pour les SESSAD DM

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Effectif présent</i>	70	78	70	50	268
< 6 ans	5	9	10	7	31
6 à 11	45	41	36	20	142
12 à 15	14	15	20	14	63
16 à 17	4	6	3	6	19
18 à 19	2	7	1	3	13
20 et +	0		0	0	0

Répartition pour les SESSAD DA

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Effectif présent</i>	90	49	131	55	325
< 6 ans	0	1	1	1	3
6 à 11	55	25	55	24	159
12 à 15	32	14	46	20	112
16 à 17	2	6	20	7	35
18 à 19	1	2	6	3	12
20 et +		1	3		4

Répartition pour les SESSAD DV

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Effectif présent</i>	58	61	71	40	230
< 6 ans	10	10	4	9	33
6 à 11	24	29	22	15	90
12 à 15	14	16	21	13	64
16 à 17	4	1	7	2	14
18 à 19	3	4	13	1	21
20 et +	3	1	4		8

Annexe 2 :

Répartition départementale des CLIS par type de CLIS (Premier degré) à la rentrée 2008 :

	Côtes d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Académie	
	Nbre CLIS	Nbre d'élèves	Nbre CLIS	Nbre d'élèves	Nbre CLIS	Nbre d'élèves	Nbre CLIS	Nbre d'élèves	Nbre CLIS	Nbre d'élèves
Troubles importants des fonctions cognitives	28 (24 public + 4 privé)	300 (270 public + 30 privé)	51 (40 public + 11 privé)	496 (403 public + 93 privé)	36 (26 public + 10 privé)	412 (297 public + 115 privé)	30 (19 public + 11 privé)	348 (218 public + 130 privé)	145 (109 public 36 privé)	1 546 (1 188 public + 358 privé)
déf auditive	-		2 (public)	15 (public)	-	-	-	-	2 (public)	15 (public)
déf visuelle	1 (public)	6 (public)	2 (public)	15 (public)	-	-	-	-	3 (public)	21 (public)
déf motrice	-		6 (5 public + 1 privé)	52 (42 public + 10 privé)	1 (public)	11 (public)	-	-	7 (6 public + 1 privé)	63 (53 public + 10 privé)
Total	29 (25 public + 4 privé)	306 (276 public + 30 privé)	61 (49 public + 12 privé)	578 (475 public + 103 privé)	37 (27 public + 12 privé)	423 (208 public + 115 privé)	30 (19 public + 11 privé)	348 (218 public + 130 privé)	157 (120 public + 37 privé)	1 645 (1 277 public + 368 privé)

*non comptabilisés dans les totaux Sources : IEN-ASH des quatre départements bretons / Rectorat

Répartition départementale des UPI par type d'UPI (Second degré)

	Côtes d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Académie	
	Nbre UPI	Nbre d'élèves	Nbre UPI	Nbre d'élèves	Nbre UPI	Nbre d'élèves	Nbre UPI	Nbre d'élèves	Nbre UPI	Nbre d'élèves
Troubles importants des fonctions cognitives	14 (12 clg + 2 lycée)	115 (100 clg + 15 lycée)	20 (18 clg + 2 lycée)	195 (184 clg + 11 lycée)	20 (16 clg + 4 lycée)	199 (156 clg + 43 lycée)	17 (14 clg + 3 lycée)	154 (131 clg + 23 lycée)	71 (60 clg + 11 lycées)	663 (571 clg + 92 lycée)
déf auditive	-	-	-	-	1 (clg)	11 (clg)	-	-	1 (clg)	11 (clg)
déf visuelle	-	-	-	-	1 (clg)	8 (clg)	-	-	1 (clg)	8 (clg)
déf motrice	-	-	-	-	2 (clg)	19 (clg)	-	-	2 (clg)	19 (clg)
Total	14 (12 clg + 2 lycée)	115 (100 clg + 15 lycées)	20 (18 clg + 2 lycée)	195 (184 clg + 11 lycée)	24 (20 clg + 4 lycée)	237 (194 clg + 43 lycée)	17 (14 clg + 3 lycée)	154 (131 clg + 23 lycée)	75 (64 clg + 11 lycée)	701 (609 clg + 92 lycée)

Source : Rectorat

Présentation des SESSAD

SESSAD Annexe XXIV : 32 répondants sur 37 SESSAD concernés (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	AYMARA	ST BRIEUC					8	8	24	24	24	0	12-20 ans		
22	Les Quatre Vaulx	LAMBALLE	30	30	30	30	30	30					0-20		
22	Les Vallées	DINAN	27	27	27	27	27	27	42	42	42	0	0 à 18 ans	25 kms de Dinan	Pays/Bassin d'emploi - 25 km
22	Les Alizés	ST BRIEUC	60	60	60	60	60	60	70	60	65	3	0 à 16 ans	St Brieuc et alentours	Agglomération - 25 km
22	St Bugean	LOUDEAC	40	40	40	40	40	40	40	40	44	0	0 à 16 ans	Sud du Dép. et canton de Pontivy	Bassin -50 km
22	La Courte échelle	TREGUIER	46	46	46	46	46	46	46	46	51	5	0 à 20 ans	Nord-Ouest du dép.	Bassin -40 km
22	Interm'aide 22	St Brieuc	Ouverture 1er janvier 2009 de 15 places DI + 10 places Autisme/TED										0-20 ans		
29	Trévidy	PLOUIGNEAU	26	NR	26	26	26	26	26	26	26	0	6 à 16 ans	Secteur de Morlaix (CLIS-UIP)	Pays/Bassin d'emploi - 30 km
29	Jean Perrin	BREST-LESNEVEN	60		75 (+ extension de 25 places)	75							5 à 14ans	Lesneven et communauté urbaine de Brest	
29	L'Elorn	LE RELECQ KERHUON					45	25	45	67* financement non pérenne	72	0	12-20 ans		
29	Les Primevères	CONCARNEAU	15	16	16	16		16	16	16	15	0	5 à 16 ans	20 kms de Pont l'Abbé	Pays/Bassin d'emploi-30km
29	Mosaïque	QUIMPERLE			14	9	14	9	14	9	15	0	0 à 20 ans		bassin de Quimper

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.08	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.08	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
29	Arc en Ciel	QUIMPER	58	58	58	58	58	58	58	58	56	1	0 à 20 ans	20 kms de Quimper	Pays/Bassin d'emploi - 55 km
29	Championnet	DOUARNENEZ	10	10	30	20	30	25	30	25	25	0	0-20 ans	Secteur de Crozon	canton de chateaulin, Audierne, Douarnenez, Crozon
29	Le Poher	CARHAIX	25	25	30 (dont 5 non financées)	25	32	32	32	32	41	0	0 à 20 ans	Canton de Carhaix-Rostrenen-Callac et Maël-Carhaix	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	Arc en Ciel	MORLAIX	43	43	43	48	43	43	43	43	44	4	0 à 20 ans	Aire non définie	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	Autisme	BREST	Ouverture septembre 2006							25	25	27	0		
35	La Baratière	VITRE	30	30	30	30	30	30	30	30	30	0	0 à 20 ans	pays de Vitré	Pays/Bassin d'emploi-25 km
35	Le Bois Greffier	BAIN DE BRETAGNE	10	10	15	15	15	15	20	20	20	0	0 à 16 ans	Canton de Bain de Bretagne	Pays/Bassin d'emploi-20 km, Canton bain de Bretagne, rand Fougeray, Sel de Bretagne,
35	Le Triskell	RENNES	15	15	15	15	30	30	40	40	40	0	0 à 16 ans	Bassin de Rennes	Agglomération - 25 km
35	Le Gacet	RENNES	15		15	15	15	15	20	20	18	0	3 à 12 ans	Rennes	

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
35	La Rive	REDON	15	15	25	25	25	25					1 à 20 ans	Aire non définie	Pays/Bassin d'emploi, création d'une antenne à maure de Bretagne (12 km autour de maure de Bretagne te 20 km autour de Redon)
35	Les Ajoncs d'Or	MONTFORT SUR MEU	15	15	25 (dont 10 en attente de financement)	15	25	15	25	25	26	3	0 à 20 ans	25 kms de Montfort	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	La Dussetière	LECOUSSE			16	16	19	19	19	19	19	0	6 à 20 ans		
35	La Passagère	SAINT MALO	30	30	30	30	35	35	40 dont 5 TED	40 dont 5 TED	38	0	0 à 16 ans	30 Kms autour d'un point central entre Dol de Bretagne et St Malo	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	ADPEP	SAINT MALO	Ouverture septembre 2009 de 10 places										3-16 ans		
35	La Chaperonnière	ANTRAIN SUR COUESNON	10	10	20	20	20	20	20	20	20	0	0 à 16 ans	25 kms autour d'Antrain/Couesnon	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	Hallouvry/Entre Temps	CHANTEPIE	14	14	14	14		14	30	20	20	0	6 à 20 ans	Bassin de Rennes	Pays/Bassin d'emploi-25 km
35	Trisomie 21	ST GREGOIRE	Ouverture en 2008							30	15	2	0-20 ans		
35	Mille Sabords	RENNES	Ouverture en 2006							30	30	37	0		
56	Les Bruyères	PLOERMEL	5	5	15 (+ extension de 15 places en attente financement)	15	30	28	30	30	30	0	0 à 20 ans	Vannes-Auray-Pontivy-Loudéac-Ploërmel	Pays/Bassin d'emploi-50km
56	Kerdiret	PLOEMEUR	15	23	30 (dont 7 en attente de financement)	30	30	30	30 dont 14 TED	30 dont 14 TED	31	0	0 à 20 ans	Bassin de Lorient	Pays/Bassin d'emploi-15km : Ploemeur, Gestel, Lorient, Queven, Guidel, Lamor-plage

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.08	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
56	Fandguélin	ST JACUT LES PINS	7		7	7		7					6 à 16 ans	Bassin de Redon	
56	Le Scorff	LANESTER	10	20	20 (+extension de 8 places financées au 2 nd trim 04)	30	26	20	26	26	32	3	0 à 18 ans	Bassin de Lorient	Bassin
56	Le Bois Liza	VANNES	20	20	20 (+ extension de 20 places en attente de financement)	20	40	30	40	40*	30	2	0 à 20 ans	Bassin de Vannes et Auray	Dassin-60km Vannes-Auray
56	Le Moulin Vert	VANNES	10	10	10	10	10	10	13	13	15	0	12 à 20 ans	Cantons de Vannes et de Sarzeau	Pays/Bassin d'emploi-30km
56	Gîte	VANNES	15		15	15	19	19	19	19	24	0	6 à 14 ans	Vannes et son district Auray	Vannes-Auray
56	Le Blavet	PONTIVY	12		12	12		12					0 à 18 ans	10 kms autour de Pontivy	
56	GEIST 21	VANNES	37	37	37	35	37	37	37	37	37	0	0 à 20 ans	département	Département-60km
56	Pont Coët	GRANDCHAMP	6		6 (autistes)	2	4	4	Places réaffectées sur le polyhandicap				0 à 20 ans		

* antenne de Belle-Isle : 1ères admissions en janvier 2009

Parmi les SESSAD Annexe XXIV, ceux ayant des places dédiées à AUTISME ET TED

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages
			A	F	A	F			
22	Interm'aide 22	Saint-Brieuc	Ouverture 1 ^{er} janvier 2009 : 10 places						12-20 ans
29	SESSAD Autisme	Brest	25 ouverture en sept 06	25	25	25	27	0	
35	Mille Sabords	RENNES	21 ouverture en sept 06	21	30	30	37	0	0-19 ans
35	SESSAD La Passagère	St Malo	5	5	5	5	10		
56	SESSAD Kerdiret	PLOEMEUR	14	14	14	14	14		

* ouverture des SESSAD en septembre 2006, montée en charge progressive

SESSAD-ITEP : 9 répondants sur 12 SESSAD-ITEP (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				1998	AS
22	Kerbeaurieux	ST BRIEUC	45		45	35		45					3 à 14 ans	Département	Département - 60 km
22	Interm'aide 22	ST BRIEUC	30	30	45	30	30	34	30	35	44	0	12 à 20 ans	Département	Département - 70 km
29	IR J.L. Etienne	BREST			16	12		12	16	16	17	0			Pays/Bassin d'emploi-25km
29	Marguerite Le Maître	QUIMPER			10	10		20					5 à 18 ans		rayon de 25 km bassin de Quimper
29	Ancrage (Trévidy)	PLOUIGNEAU			8	8	8	8	8	8	10	0	6 à 18 ans		Pays/Bassin d'emploi - 30 km
35	Les Rochers	RENNES					16	16	16	16	16	0	0-16 ans		
35	Bas-Landry	RENNES			12	9	12	9	12	12	12	0	3-14 ans		bassin de Rennes - 35 km
35	Hallouvry	CHANTEPIE	24	24	24	24		24					5-16 ans	Bassin de Rennes	Pays/Bassin d'emploi-25 km
35	Les Rivières	CHATEAUNEUF D'ILLE ET V.							24	24	24	0			
56	La Bouselaie	REDON/RIEUX		5	8	8	8	8	18	18	18	1	14 à 18 ans	Bassin de Redon	Pays/Bassin d'emploi-25 km
56	Le Quengo	LOCMINE	10		10	10	10	10	20	10	11	0	6 à 16 ans	Bassin de Locminé	Bassin –25 km
56	Le Scorff	LANESTER					14	13	14	14	14	1	0 à 18 ans	Bassin de Lorient	Bassin

Le SESSAD ADPEP Plomelin n'existe plus

SESSAD déficience motrice : 8 répondants sur 8 concernés

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	CHM Plérin	PLERIN	35	20	26	26	35	35	39	39	41	0	0 à 20 ans	St Brieuc-Dinan-Caulnes-Loudéac-Merdrignac-Rostrenen-Guingamp	Pays/Bassin d'emploi - 70 km
22	Trestel	TREVOU TREGUIGN EC	15	15	15	15	15	15	30	28	29	0	0 à 20 ans	30 à 35 kms du CRFF de Trestel	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	CHM Perharidy	Morlaix depuis 2009	A		15	8	15	8	15	15	15	0	0 à 20 ans		Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	APF	BREST	38	38	38	38	38	38	63	63	63	0	0 à 20 ans	Département	Département
29	APF	QUIMPER	25	25	25	25	25	25							
35	SESSD-APF	ST MALO			29*	29	34	34	34	34	35	0	0 à 20 ans		Pays/Bassin d'emploi-45 km
35	Henri Matisse	RENNES	27	27	35	32	35	35	35	35	35	0	0 à 20 ans	35 kms de Rennes	Pays/Bassin d'emploi
35	APF	Redon	Ouverture reportée en 2010 de 12 places										3-20 ans		
56	A DENN ASKELL	LORIENT	15	15	17	15	21	21	21	21	22	0	0 à 20 ans	30 kms de Lorient + Quimperlé et Arzano	Pays:Bassin d'emploi-35km
56	SESSAD APF	VANNES			35	15	35	20	35	26	28	1	0 à 20 ans		

*extension de 3 places accordée par la DDASS au 01/09/03 mais régularisée par dossier CROSS en février 2004

** 37 places financées pour un agrément total de 40 places (35 pour déficience motrice et 5 pour polyhandicap)

SESSAD polyhandicapés : 3 répondant sur 4 concernés (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	Centre hélio Marin	Plérin	Ouverture 1 ^{er} septembre 2006							5	5	4	0		
56	A DENN ASKELL	LORIENT	5		5	5	5	5	6	6	5	0	0 à 20 ans	30 kms de Lorient + Quimperlé et Arzano	Pays: Bassin d'emploi-35km
56	Pont Coët	GRANDCHAMP	?		3	4	2	2					0 à 20 ans	Bassin de Vannes	
56	Bleu Cerise*	PONTIVY	8		8	8	8	8	8	8	10	0	0 à 13 ans 0-20 ans	Bassin de Pontivy - Loudéac	

* Double agrément (annexe 24 et 24ter, répartition des places non formalisée)

SESSAD TSA :

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
56	A DENN ASKELL	LORIENT	Ouverture 2007							8	8	5	0	30 kms de Lorient + Quimperlé et Arzano	Pays: Bassin d'emploi-35km

SESSAD déficience auditive : 5 répondants sur 5 concernés

Les SAFEP sont comptabilisés indépendamment des SSEFIS

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	SSEFIS J. Cartier	ST BRIEUC	32	32	32	43	60	60	85	85	90	0	6-20 ans	Aire non définie	Département - 80 km
29	SSEFIS AFDA	BREST					54	44	49	49	49	0	3 à 20 ans	Aire non définie	
35	SSEFIS P. Cezanne	FOUGERES	30	30	30	48	70	70	70	70	70	0	3 à 20 ans	Aire non définie	Département - 90 km
35	SSEFIS* Kerveiza	RENNES	73	73	73	48	60	60	80	70	61	0	6 à 20 ans	Aire non définie	Région
56	SSEFIS G. Deshayes	AURAY	35	20	35	50	55	55	55	55	55	0	3-25 ans	Aire non définie	département

* la prise en charge précoce est assurée en lien avec le CAMSP

Il convient de rester prudent quant à la lecture de ces indicateurs du fait de la diversité des accompagnements proposés. L'écart entre le nombre de jeunes accompagnés et le nombre de places financées ne tient pas compte des réalités d'accompagnement très différentes selon les SSEFIS. Le SSEFIS Kerveiza notamment propose un nombre important de séances hebdomadaires ce qui explique ce décalage avec le nombre de places agréées.

N'existent plus

département	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Ages	Evolution places autorisées AS/31-12-03
			1998	AS	A	F		
22	Centre J. Cartier	ST BRIEUC (SAFEP)	20	20			0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
29	SAFEP AFDA	BREST						
29	SSEFIS AIES (Ass. Inté.enfants sourds)	QUIMPER	25	25	voir SSEFIS AFDA		> 3 ans	n'existe plus (fusion pour AFDA)
35	SAFEP P.Cézanne	FOUGERES	8				0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
35	SAFEP Kerveiza	RENNES	13				0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
56	SAFEP G. Deshayes	AURAY	15				0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)

SESSAD déficience visuelle : 8 répondants sur 8 concernés (dont un sur Brest et Quimper)

Les SAFEP sont comptabilisés indépendamment des SAAAIS

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2008		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2008	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2008	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F				Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	SAFEP ADPEP	ST BRIEUC	20	20	28	32	8	8	10	10	10	0	0-6 ans	Aire non définie	Département - 100 km
22	SAAAIS ADPEP	ST BRIEUC						20							
22	SAAAIS la Villeneuve Ste Odile	PLENEE JUGON	10	10	13	13		13	18	18	21	0	0 à 20 ans	Aire non définie	Ensemble du département
29	SAFEP IPIDV	BREST /QUIMPER	44		44 (+ extension de 12 places en attente de financement)	44	4	4	8	4	4	0	0 à 3 ans	Aire non définie	
29	SAAAIS IPIDV	BREST /QUIMPER					56	56	82	56	57	0	3-20 ans		
35	Centre Angele Vannier (SAAAIS CESDVA)	RENNES	40		50	66	40	60	40	60	71	0	3 à 20 ans	Aire non définie	
56	SAFEP G. Deshayes	AURAY	40	40	40	25	5	4	5	5	0	0	0 à 3 ans	Morbihan	département-80km
56	SAAAIS G. Deshayes	AURAY					35	31	35	35	40	0	3-20 ans		

Parmi les effectifs présents ...	4. Situation au 31.12.2006	4. Situation au 31.12.2008
e1. dont enfants scolarisés	_ _	_ _
e2. dont enfants scolarisés avec accompagnement AVS	_ _	_ _
e2. dont enfants scolarisés en UPI	_ _	_ _
e2. dont enfants scolarisés en SEGPA	_ _	_ _

8. Actuellement, quelle est la nature des relations et modalités de travail avec les UPI ?

9. Actuellement, quelle est la nature des relations et modalités de travail avec les SEGPA ?

10. Le SESSAD a-t-il une réflexion autour des projets pré-professionnels ? ☐ oui ☐ non
Si oui, précisez :

11. Pour les SESSAD qui accompagnent des enfants autistes/TED ou présentant des troubles sévères des apprentissages ou des troubles sévères du langage :

11a) Pour ces enfants, qui pose ces diagnostics ?

11b) Qui prescrit / propose aux parents la démarche auprès de la MDPH pour une notification SESSAD ?

11c) Le SESSAD a-t-il des partenaires spécifiques pour l'accompagnement de cette population ?
☐ oui ☐ non

Si oui, précisez :

12. Pour tous les SESSAD : Une demande d'extension ou de modification d'agrément a-t-elle été déposée au CROSMS depuis 2003 ? ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez alors la nature de la demande et la décision du CROSMS :

- nature de la demande (extension, modification agrément, etc. en précisant le nombre de places) :
- décision CROSMS (avis favorable, etc.) :
- date de la mise en place de la décision :

Q13. Parmi les enfants pris en charge au 31 décembre 2008, combien sont suivis par le SESSAD par défaut, c'est-à-dire ayant demandé une réorientation vers un autre agrément (IME, ITEP, SESSAD autre annexe, sanitaire, etc.) |_|_| enfants

Q14. Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31 décembre 2008 : |_|_| enfants
➤ Précisez pour chacun d'eux les éléments sur la grille Excel de suivi des listes d'attente à partir de l'exemple de remplissage ci-après. (ces informations permettront d'effectuer les recherches de doublons)

N'oubliez pas de renseigner les données relatives à la liste d'attente du SESSAD sur la grille Excel (à transmettre avec le questionnaire)

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette étude et du temps consacré.

Le rapport d'étude 2007 est téléchargeable sur le site du CREAL de Bretagne :
<http://www.creai-bretagne.org>

Analyse de la liste d'attente : caractéristiques des enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.2008

Exemples de remplissage du tableau ci-dessous :

Un SESSAD TCC a sur sa liste d'attente les deux enfants suivants :

1. un enfant nommé Léna MICHEL née en mars 1993 et résidant en Ille-et-Vilaine. Le SESSAD ne sait pas si elle bénéficie d'un suivi ou d'une prise en charge. Elle est scolarisée en CLIS Le SESSAD ne sait pas si les parents ont inscrit leur fille dans un autre SESSAD.
2. un enfant nommé Etienne DURAND né en décembre 1995 et résidant dans le Morbihan. Il a eu une orientation SESSAD TCC, mais n'ayant pu être pris en charge est actuellement suivi par un SESSAD déficience intellectuelle. Ses parents l'ont également inscrit sur liste d'attente dans un autre SESSAD TCC en Ille-et-Vilaine.

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD 1 = oui 2 = non	Date de la notification MDPH	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} et dernière lettres prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
1 ML	LA	03/93	35	2	12/02	20/03	CLIS	Pas d'autre inscription connue
2 DD	EE	12/95	56	1	02/02	03/02	SESSAD déficience intellectuelle	SESSAD TCC (35)

Enfants et adolescents inscrits en liste d'attente au 31 décembre 2006

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD 1 = oui 2 = non	Date de la notification MDPH	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} et dernière lettres prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
1		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
2		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
3		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
4		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
5		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
6		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
7		___/___/___			___/___/___	___/___/___		
8		___/___/___			___/___/___	___/___/___		

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD <i>1 = oui 2 = non</i>	Date de la notification MDPH	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} lettre prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
9		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
10		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
11		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
12		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
13		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
14		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
15		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
16		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
17		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
18		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
19		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		

Dupliquer cette feuille si nécessaire

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette étude
et du temps consacré au remplissage de ce questionnaire.